

STOUMONTINFOS



PRIMES TEMPORAIRES
► p. 8

DES NOUVELLES DE NOS FORÊTS
► p. 17

JOURNAL DE LA JEUNESSE
► p. 38

SEPTEMBRE 2022

Collège communal					
Didier GILKINET Bourgmestre	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	État civil - Sécurité - Ressources Humaines - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Développement Rural - Communication - Aînés - Jumelage - didier.gilkinet@stoumont.be		
Marie MONVILLE 1 ^{ère} échevine	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine Forestier - Tourisme - Développement économique - Cultes - Supracommunalité - Patrimoine communal - marie.monville@stoumont.be		
Tanguy WERA 2 ^e échevin	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Transition - Chemins et Sentiers - Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Patrimoine culturel - Démocratie participative et Gouvernance - Bien-être animal - tanguy.wera@stoumont.be		
Vanessa LABRUYÈRE 3 ^e échevine	Chevron 56	0498/52.60.48	Travaux - Production et distribution de l'eau - Logement - Sports - Cimetières - vanessa.labruyere@stoumont.be		
Albert ANDRE Président CPAS	La Gleize 18	0495/11.36.88	CPAS - Affaires sociales - Égalité des chances - Santé - Emploi - albert.andre@stoumont.be		
Conseil communal			Conseil de l'Action Sociale		
Didier GILKINET (VE), Président	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	Albert ANDRE (VE), Président	La Gleize 18	0495/11.36.88
Dominique GELIN, Directrice générale		080/29.26.60	Valérie SIMON, Directrice générale CPAS		080/29.26.85
Membres du Collège communal :			Conseillers CPAS :		
Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Sophie GASPARD (VE)	Borgoumont 5/7	0479/39.88.67
Tanguy WERA (VE)	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Marylène LAFFINEUR (VE)	Hasoumont 53	0496/92.23.30
Vanessa LABRUYERE (VE)	Chevron 56	0498/52.60.48	Frédéric LEFORT (VE)	Bierny 27	0494/18.15.04
Albert ANDRE (VE)	La Gleize 18	0495/11.36.88	Joëlle MARECHAL (VE)	Rue de l'église 35	0498/65.65.88
Conseillers communaux :			Etienne LORENT (VE)	Rahier 56	0476/98.45.69
Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	0473/58.89.03	Pol PIRON (SD)	Rte de l'Ambève 47	080/78.60.91
Eric DECHAMP (VE)	Moulin du Ruy 84/1	0497/23.38.41	Catherine COLINET (SD)	Heilrimont 9	080/78.63.86
Alexandre RENNOTTE (VE)	Chession 88	0473/87.02.64	Jürgen BEHLING (SD)	Borgoumont 71	080/78.66.42
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97	VE : Liste VivreEnsemble		
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33	SD : Liste Stoumont Demain		
Julie COX (SD)	Chevron 39	0497/37.96.97	NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS : prenom.nom@stoumont.be		
Béatrice DEWEZ (SD)	La Gleize 57	0478/66.30.77			
Pol PIRON (SD)	Rte de l'Ambève 47	080/78.60.91			
Services communaux					
Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	dominique.gelin@stoumont.be	Office du Tourisme	
Assistant Direction - Planu	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	sebastien.poncin@stoumont.be	Tél: 080/29.26.80 Fax : 080/29.26.81 office.tourisme@stoumont.be	
Population - Permis de conduire	Colette GOFFIN	080/29.26.50	colette.goffin@stoumont.be	Bibliothèque	
Etrangers - Casiers judiciaires	Abdenbi FAKHAKH	0472/19.13.81	abdenbi.fakhakh@stoumont.be	Nicole BONMARIAGE	
Agent constatateur	Patricia EVRARD	080/29.26.52	patricia.evrard@stoumont.be	080/29.26.89 bibliotheque@stoumont.be	
Assainissement	Philippe VOITURON	080/29.26.54	philippe.voituron@stoumont.be		
Agent technique Travaux	Cécile MATHIEU	080/29.26.55	cecile.mathieu@stoumont.be		
	Charlotte BRAHAM	080/29.26.55	charlotte.braham@stoumont.be		
Urbanisme	Ann-Sophie MOËS	080/29.26.56	ann-sophie.moes@stoumont.be		
	Coralie ADAM	080/29.26.56	coralie.adam@stoumont.be		
Ressources humaines	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	nicole.bonmariage@stoumont.be		
	Marie REMACLE	080/29.26.57	marie.remacle@stoumont.be		
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	nicole.marville@stoumont.be		
Etat civil - Assistante compta	Patricia CREMER	080/29.26.59	patricia.cremer@stoumont.be		
Eau	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	delphine.tribolet@stoumont.be		
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	christine.detaille@stoumont.be		
Ecopasseuse – Logement	Martine GROGNARD	080/29.26.63	martine.grognard@stoumont.be		
Coordinatrice Pollec	Estelle FABRY	080/29.26.53	estelle.fabry@stoumont.be		
Accueil Temps Libre	Rachel BOUHY	080/29.26.63	rachel.bouhy@stoumont.be		
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	marie.francoise.perat@stoumont.be		
Enseignement - Police - Comm.	Odile TROCH	080/29.26.67	odile.troch@stoumont.be		
Recette régionale	Jordan HALIN	080/29.26.82	jordan.halin@stoumont.be		
				Agence Locale Emploi	
				Catherine MARTIN 0472/98.61.63 cathlavenne@hotmail.com	
Service des travaux					
Borgoumont 23					
Coordinateur	Christian COLLIERNE	0478/24.21.72	christian.collienne@stoumont.be		
Magasinier garage communal	Alain DELPORTE	080/78.53.67	alain.delporte@stoumont.be		
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	pascal.dumont@stoumont.be		
Fontainiers	B. LAFFINEUR 0489/61.32.29		F. BIARD 0489/61.31.02	J.-Y. MAGAIN 0489/68.96.14	
Centre Public d'Action Sociale (CPAS)			Route de l'Ambève 45 - Fax 080/29.26.88		
Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	valerie.simon@stoumont.be	Police locale	
Accueil - Administration	Charline LEJEUNE	080/29.26.84	charline.lejeune@stoumont.be	Route de l'Ambève 19	
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	ariane.bacquelaine@stoumont.be		
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	sarah.pastor@stoumont.be		
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	christel.houba@stoumont.be		
Stoumobile					
Réservation et conditions	0478/48.00.14	ou	080/29.26.87		
				Inspecteur principal Jean-Philippe LOUIS 080/28.19.40 ZP.StavelotMalmédy.MPStoumont@police.belgium.eu	

EDITORIAL

La perspective de plusieurs mois secs et chauds nous a conduit dès la mi-mai, à prendre un arrêté invitant chacune et chacune à une utilisation rationnelle de l'eau. Cette approche a permis à nos services, au travers d'un suivi rapproché et constant, de maîtriser la situation et d'assurer la distribution publique dans nos villages et hameaux.

Quelles que soient la période de l'année et les conditions météorologiques, je vous invite et vous encourage à une utilisation parcimonieuse de l'eau, considérée par d'aucuns comme un patrimoine et une richesse.

En cette année 2022, la rentrée scolaire a été fixée au 29 août, sur fond de réforme des rythmes scolaires. En effet, les dispositions du Pacte pour un Enseignement d'excellence sont entrées en vigueur. Elles poursuivent l'objectif de rééquilibrer le temps passé à l'école avec une alternance de 7 semaines de cours et de 2 semaines de congé, tout en conservant 14 semaines de vacances réparties différemment sur toute l'année.

Après un premier trimestre toujours empreint de mesures sanitaires, nous avons repris les séances de l'Assemblée du Conseil communal en présentiel, d'abord de manière décentralisée, ensuite en la salle du Conseil de notre Maison Commune.

Comme en 2021, l'édition 'un arbre, un enfant' a été revisitée en 2022. Le 19 mars, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons accueilli avec Tanguy à la Maison Commune et sur rendez-vous les parents des petit-es stoumontois-es, né-es en 2021. L'opportunité de leur remettre un arbre fruitier à planter à l'endroit de leur choix, d'échanger et de les féliciter. Un très beau moment de rencontre et de convivialité.

Le 29 avril, la première permanence de l'Espace Public Numérique (EPN) était organisée à Chevron. Le résultat d'une belle synergie entre Philippe Camus, le Cercle Saint-Paul, des bénévoles et la Commune, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.

Le 7 mai, l'opération 'Communes et rivières propres', s'est déroulée sous un soleil resplendissant mais avec une participation mitigée. A nous, de nous remobiliser pour la prochaine édition.

Tout au long de la semaine de la Pentecôte, un drapeau arc-en-ciel a flotté sur la façade de la Maison communale. Une façon pour le Collège communal de témoigner et ce, pour la huitième année consécutive, de sa volonté d'ouverture à la diversité, en s'associant à l'action du Département des Affaires Sociales de la Province de Liège.

En mai et juin, un cycle de balades guidées à la découverte du petit patrimoine populaire wallon a été mené avec brio par Carine à Lorcé, Chevron, Rahier, Stoumont et Moulin du Ruy. Ce cycle a connu un franc succès et s'est terminé le 5 juin par un moment de convivialité en la salle La Vallonia.

Le 19 juin, nous étions nombreux à nous retrouver autour du petit déjeuner Oxfam, organisé avec l'important soutien des Amis de l'Ancien Château.

Le 27 juin, Jenny Gaspard-Labasse de Meuville a fêté son 100^e anniversaire ! Un événement suffisamment peu courant que pour le souligner et lui réitérer toutes nos félicitations !

Le 29 juin, nous avons à nouveau pu programmer une séance plénière de remise des CEB aux enfants de 6^e année primaire des différentes écoles sises sur notre territoire, tous réseaux confondus. Au-delà du seul certificat, durant 6 années, les enfants ont appris à travailler ensemble, à coopérer, à partager des activités diverses, à se soutenir et à rire ... toutes ces aptitudes qui sont aussi importantes et qui sont constitutives des femmes et des hommes qu'ils seront demain.

Le vernissage de «Stoumont s'expose», organisé par les Amis de l'Ancien Château, a eu lieu le 21 juillet. Une très belle exposition de peintures, de sculptures, de dessins et de photographies réalisés par nos artistes locaux qui s'est tenue jusqu'au 14 août. A réitérer assurément.

Au cours des mois d'été, nos fêtes de village ont repris leur cours normal, le plus souvent sous un généreux soleil. Des moments de rassemblement et de retrouvailles, générateurs de liens sociaux qui font particulièrement du bien !

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel automne !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre



SOMMAIRE

► Actualités communales	p. 4
► Actualité du CPAS	p. 11
► Patrimoine	p. 14
► Histoire	p. 16
► Forêt	p. 17
► Environnement	p. 21
► Transition	p. 21
► Energie	p. 28
► Tourisme	p. 34
► Culture	p. 35
► Sécurité	p. 36
► Sport	p. 37
► Journal de la bibliothèque	p. 37
► Journal de la Jeunesse	p. 38
► Journal des aînés	p. 51
► Noces	p. 51

A PROPOS

EDITEUR RESPONSABLE : Didier Gilkinet - COMMUNICATION : Odile Troch - MISE EN PAGE ET IMPRESSION : ExcellencePrint
Photos : ExcellencePrint - www.freepik.com

Actualités communales

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le budget de la fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 3.625 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour l'achat d'une camionnette benne, devis estimatif de 40.000 euros TVAC.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter l'adhésion de la commune à la S.A. AQUAWAL pour bénéficier de l'expertise de cette société tant pour les missions de production et distribution d'eau que pour l'assainissement de celle-ci.

Il décide, par 9 voix pour et 3 contre, d'approuver la convention de mise à disposition temporaire de la buvette de l'E.F.S. par l'A.S.B.L. Le Fagotin.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Centrale d'achat unique du S.P.W.

Il décide, par 8 voix pour et 4 abstentions, d'approuver la convention avec l'A.I.D.E. pour la réalisation des contrôles de premier fonctionnement et périodiques des systèmes d'épuration.

Il décide, à l'unanimité, de confirmer son adhésion au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et désigne ses représentants.

Il décide, à l'unanimité, d'adopter l'ordonnance de police administrative générale.

CONSEIL COMMUNAL DU 22 FÉVRIER 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer aux diverses associations les subventions prévues au budget 2022.

Il approuve, à l'unanimité, le compte 2021 de la fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 4.453 euros au service ordinaire.

Il approuve, à l'unanimité, le compte 2021 de la fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 2.903 euros au service ordinaire.

Il approuve, à l'unanimité, le compte 2021 de la fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 6.130 euros au service ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux de préparation des sols, fournitures de plants, plantation, élagage et dégagement.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le marché par procédure négociée pour la maintenance des captages-chambre de dessablage amont réservoir de Rahier

-Martinville, devis estimatif de 21.500 euros TVAC.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la motion pour la réhabilitation de la Gare de Stoumont.

CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'acte pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sise en lieu-dit « Cortil Jean Mathieu » pour une superficie de 69 ares 99 centiares moyennant le prix de 60.681 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la commune de Stoumont et l'A.S.B.L. Sport et Santé dans le cadre du projet « Je cours pour ma forme ».

Il décide, par 8 voix pour et 4 abstentions, d'approuver la modification budgétaire 2022/1 du service extraordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 11.388 euros au profit du Parc Naturel des Sources.

Il décide, par 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention, d'octroyer un subside d'aide aux parents pour les frais de garde durant les congés scolaires, d'un montant de 25 euros par an et par enfant.

Il décide, par 8 voix pour et 4 contre, d'établir une redevance pour la participation financière des parents dont les enfants fréquentent les activités organisées par l'ATL.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 9.659 euros.

CONSEIL COMMUNAL DU 10 MAI 2022

Le Conseil décide, par 7 voix pour et 3 abstentions, d'approuver - les comptes communaux 2021 avec un résultat positif de 370.606 euros.

- la modification budgétaire 2022/2 avec un résultat positif de 1.572.474 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le complément de subside d'un montant de 1.692 euros au Centre culturel de Spa.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2022

-à l'A.S.B.L. Extratrail d'un montant de 1.050 euros ;

-à l'Etoile Forestière Stoumontoise d'un montant de 1.350 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2021

-de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 4.150 euros ;

-de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 4.745 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de rémunérations 2021 des mandataires communaux.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme CRAFT avec la SOWALFIN.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention du Fonds de soutien communautaire mis en place et financé par ELIA.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'A.G. d'AQUALIS le 1er juin 2022.

CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Mme Jeanine LEFEBVRE de son mandat de conseillère communale. Son remplaçant M. Pol PIRON sera installé en tant que conseiller communal à la séance de juillet 2022.

Il décide, à l'unanimité, de valider le montant de 289.912 euros à titre de dotation en faveur de la zone de police et d'approuver la MB 2022/1.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention d'un montant de 9.000 euros au FC Chevron pour l'acquisition d'un robot-tondeur.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan d'Investissement communal 2022/2024 et le Plan d'Investissement Mobilité active.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour la réfection de la voirie communale à Chevron-Neuville pour un montant estimé à 49.000 euros HTVA.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'

- AG du 29 juin 2022 du Holding Communal ;
- AG du 22 juin 2022 d'IDELUX Environnement ;
- AG du 29 juin 2022 de FINIMO ;
- AG du 30 juin 2022 de NEOMANSIO ;
- AG du 20 juin 2022 des Heures Claires ;
- AG du 28 juin 2022 de ECETIA.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Mme Vanessa LABRUYERE et M. Samuel BEAUVOIS à l'Intercommunale AQUAWAL.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Mmes Catherine HODY et Céline THYS en tant que fonctionnaires sanctionnatrices et M. Giuseppe SCIORTINO en tant que fonctionnaire sanctionnateur.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation et de gestion du rucher communal de Stoumont.

Il décide, par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, d'approuver la convention de collaboration entre la commune de Stoumont et le Parc naturel des Sources dans le cadre du projet d'installation d'une aire de vision sur le site du Rouge-Thier.

CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUILLET 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre acte de la prestation de serment de M. Pol PIRON et de l'installer dans sa fonction de Conseiller communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2023

-de la fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 10.906 euros.

-de la fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 3.159 euros.

Il décide, par 6 voix pour et 4 abstentions, d'approuver l'inventaire des Arbres et Haies remarquables de la commune de Stoumont réalisé par les membres du PCDN.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du septième programme d'actions 2023-2025 du Contrat Rivière Amblève/Rour, de s'engager à verser un subside annuel de 4.698 euros et de désigner Mme Marie-Françoise PERAT et M. Tanguy WERA comme personnes relais.

CONSEIL COMMUNAL DU 24 AOÛT 2022

Le Conseil décide, par 8 voix pour et 4 contre, d'approuver la M.B. 2022/3 avec un nouveau résultat positif de 1.527.045 euros.

Il décide, à l'unanimité,

-d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 7.500 euros au C.M.H. de Bra sur Lienne.

-d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 1.350 euros au T.C. Chevron.

-d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 11.541 euros au Centre Culturel de Spa-Stoumont-Jalhay.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2023 de

-la Fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 4.017 euros.

-la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 9.705 euros.

Il décide, à l'unanimité,

-d'acquérir, via un leasing financier, un tracteur John Deere pour un montant négocié de 133.000 euros TVAC.

-d'approuver le financement d'une durée de 7 ans.

Il décide, par 8 voix pour et 4 contre, de réaliser les travaux de « Relamping de bâtiments communaux » estimés à 37.216 euros HTVA via le subside « Fonds de soutien communautaire » mis en place et financé par ELIA et géré par Be-Planet.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au Plan d'Investissement communal 2022/2024 et le Plan d'Investissement Mobilité active communal.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale de marché pour la fourniture d'énergie organisée par l'intercommunale FINIMO pour la période 2023 à 2025.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'élargissement d'une partie des chemins 3 et 14 à Chevron et d'acquérir l'emprise décrite au plan à titre gratuit.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter le Gouvernement wallon pour la prise en compte des difficultés financières qu'engendrent les obligations légales liées à l'assainissement des terres excavées.

Albert André
Echevin des affaires sociales

LA CCATM REMERCIE ELIANE FONTAINE POUR SON ACCOMPAGNEMENT DE CES DERNIÈRES ANNÉES

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) a été mise en place pour la première fois en 2008, avant d'être renouvelée lors des législatures suivantes.

Elle est composée à la fois de représentants des citoyen-es et des mandataires.

Dans ce cadre et en tant qu'employée attachée au Service Urbanisme, Eliane Fontaine a assuré à la fois le secrétariat de la Commission et rempli le rôle de Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme (CATU).

Cette fonction l'a conduite à participer aux diverses réunions de soirée ainsi qu'à plusieurs journées de formation obligatoire annuelles.

En tant qu'agent de service public, Eliane Fontaine a ainsi pu expérimenter la participation citoyenne.

Le 27 juin dernier, lors de sa dernière participation avant son départ à la pré-retraite, les membres de la Commission, ont souhaité vivement la remercier pour son accompagnement au cours de toutes ces années.

Après l'avoir fleurie, nous avons partagé ensemble un moment de convivialité.

Merci à sa collègue Nicole Marville pour l'attention et le soutien apporté dans l'organisation de ce moment.

Ann-Sophie Moës remplace désormais Eliane Fontaine dans cette fonction.

Didier Gilkinet

Bourgmestre, en charge de l'Aménagement du Territoire



DES AMÉNAGEMENTS QUI APPORTENT BEAUCOUP

Vous l'aurez certainement remarqué, lorsque vous prenez la route vers Roanne à partir de la nationale, dans le virage en pente, un espace qui n'était pas investi, a été aménagé par notre service ouvrier.

Avec peu d'investissement mais des heures de travail et surtout beaucoup d'énergie et de passion, le service a réalisé ce mur en pierres sèches dans lequel trône fièrement une pierre gravée au nom de Roanne-Coo. Des plantations finement choisies par notre spécialiste espaces-verts rendent l'espace agréable et convivial. Je tiens personnellement à les remercier pour cette remarquable réalisation qui améliore notre quotidien et qui a toute son importance.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



UN ROBOT TONDEUSE SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL, CAR LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT !

Avec une personne voire deux, responsables de la gestion et l'entretien des espaces verts et une commune aussi étendue, ce n'est pas simple d'être partout, surtout en pleine saison.

Pour jouer correctement au football, les terrains doivent être toncus de manière régulière.

Une étude élaborée par notre directeur financier nous a démontré que le coût d'achat d'un robot tondeuse serait vite rentabilisé par l'économie des heures-hommes récupérées.

De plus, le robot utilisant la méthode de mulching, c'est-à-dire sans ramassage de ce qui est coupé, la pelouse est protégée puisqu'elle est « paillée » et garde donc mieux l'humidité.

Un gain de temps et de main-d'œuvre, une pelouse de qualité, il s'agit d'une démarche win-win.

C'est pourquoi, nous avons octroyé un subside exceptionnel de 9.000€ au Football Club de Chevron afin que celui-ci puisse acquérir un robot tondeuse. Il sera entièrement géré par les responsables du club qui assureront son utilisation, son entretien et son éventuel dépannage.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



LA FLOTTE DE VÉHICULES RAJEUNIT PETIT À PETIT

Je vous l'annonçais dans le précédent bulletin communal, nous avons opté pour le remplacement du véhicule de notre coordinateur des travaux, à savoir un SUV 4x4 DACIA DUSTER pour un montant de 24.334,49€ T.V.A. comprise. Il s'agit d'un véhicule Diesel 5 portes de 114CH pouvant tracter jusqu'à 1,5 T avec une remorque freinée. Nous l'avons reçu en avril de cette année.

Vous pourrez désormais le voir sillonner notre belle commune dans son véhicule blanc facilement reconnaissable avec ses gyrophares sur le toit et son striage rouge et blanc à l'avant et à l'arrière.

L'ancien véhicule sera utilisé par nos ouvriers forestiers, plus adapté que l'actuel.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



LES TRAVAUX SUR LES CONDUITES D'EAU AVANCENT AVEC UNE ÉQUIPE MOTIVÉE !

Le personnel dédié au service des eaux a gagné en compétences au fil des années, il est dès lors logique que le travail sur le réseau d'eau soit de moins en moins externalisé. A cette fin, le service s'équipe en matériel de plus en plus spécifique mais malgré cela, cette façon de travailler permet

de faire des économies et de garder un travail de qualité et valorisant pour le service.

Il s'agit d'un travail peu visible et pourtant de grande importance, on s'en rend vite compte quand un dysfonctionnement apparaît au détriment des périodes où tout coule de source.

Voici un exemple qui illustre le travail de l'équipe : une conduite d'eau remplacée sur près de 700 mètres à Neuville, durant le mois de juin. Un gros chantier pour le service des

travaux qui n'est pas terminé puisque la route doit encore être réhabilitée ; nos ouvriers vont préparer le travail en posant les bordures et en préparant le fond de coffre de la voirie, l'entreprise ayant obtenu le marché pourra ensuite venir couler les différentes couches de tarmac à chaud.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



LE CERTIBEAU, C'EST QUOI ÇA ?



CertiBEau

Le certIBEau est obligatoire depuis le 1er juin 2021. Il s'agit du certificat des immeubles bâtis concernant l'eau de distribution, au même titre que celui pour le gaz ou l'électricité. Il est délivré par des certificateurs agréés par la Société publique de gestion de l'eau (SPGE), qui vérifient, sur le terrain, la conformité des installations des demandeurs.

Il est obligatoire pour tout nouveau raccordement à l'eau de distribution pour les nouveaux bâtiments (résidentiels, publics, industriels, commerciaux...) et pour les bâtiments existants qui font l'objet d'un nouveau raccordement s'ils n'ont jamais été raccordés par le passé.

Il n'est pas obligatoire pour les bâtiments existants sans nouveau raccordement, mais le certificat permet au propriétaire de connaître l'état et la conformité de ses installations.

Concrètement, le débit d'eau est limité par un scellé à 150l/h afin de pouvoir réaliser les travaux ; dès agrégation des installations par le certificateur, le scellé est enlevé.

Si les installations d'eau potable et d'assainissement ne sont pas conformes, le scellé est maintenu jusqu'à la réalisation des travaux de régularisation. Pour exemple, une infraction flagrante est l'absence d'un clapet anti-retour après le compteur d'eau.

Les enjeux sont principalement :

- Sanitaire : des installations conformes permettent d'éviter des dysfonctionnements sur le plan de l'hygiène et de la santé (pas de présence de canalisations en plomb, pas de connexion entre le circuit d'eau de pluie et le réseau de distribution...);
- Environnemental : absence de rejet des eaux usées dans le milieu naturel avec un assainissement approprié et conforme ;
- Informatif : chaque propriétaire peut connaître l'état de ses installations.

Vous trouverez toutes les informations relatives au certIBEau ainsi que la liste des certificateurs agréés sur le site internet www.certibeau.be.

Vanessa Labruyère
Échevine de la Production et de la Distribution de l'eau

PRIMES TEMPORAIRES

Il existe plusieurs primes Energie temporaires qui prennent fin en juin ou en décembre 2023.

Prime relative aux appareils de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Vous souhaitez améliorer, installer ou remplacer votre système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ?

Cette prime peut être demandée pour les travaux suivants :

LOGEMENT

	Montant de base	Montant maximum
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 €	3000 €
Pompe à chaleur pour le chauffage/combinée	1000 €	6000 €
Chaudière biomasse	1000 €	6000 €
Chauffe-eau solaire	750 €	4500 €
Poêle biomasse local	250 €	1500 €



Quelles sont les conditions ?

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur agréé (pour le chauffe-eau solaire : il faut un installateur certifié Qualiwall ou une entreprise labellisée NRQUAL SOL).

La moitié du bâtiment concerné par la prime doit être affecté au logement.

La personne qui sollicite la prime doit respecter, entre autres, une de ces conditions :

- soit vous y habitez ou vous vous y installez, dans les 24 mois à dater de la réception de la demande de prime et y résider pendant 5 ans minimum ;
- Soit vous le louez pendant 5 ans minimum ;
- soit vous le mettez à disposition via une Agence Immobilière Sociale ou une Société de Logement de Service Public pendant 9 ans ;
- soit vous le mettez à disposition gratuitement, à titre de résidence principale, à un parent ou allié jusqu'au deuxième degré pendant 1 an minimum

Quelle est la date limite pour obtenir cette prime ?

Pour en bénéficier, votre facture finale des travaux doit être datée **entre le 1er février 2022 et le 30 juin 2023 incluse**. La demande de prime doit être réalisée dans les 4 mois à dater de la facture.

Prime pour l'installation d'équipements de domotique

La Région wallonne accorde une prime pour l'installation d'équipements de mesurage et de pilotage chez le particulier.

Les équipements doivent répondre au moins, à un de ces objectifs :



- **soit augmenter l'autoconsommation en temps quasi réel** : l'équipement vous suggère, par exemple, d'utiliser vos appareils électriques quand la production de vos panneaux photovoltaïques est élevée ;
- **soit déplacer les charges électriques vers les périodes où l'électricité est abondante** : votre équipement pourrait, par exemple, optimiser votre consommation électrique en chargeant votre voiture lorsque l'électricité est abondante.
- **Soit réduire votre consommation énergétique** : par exemple le système vous informe si la consommation est trop élevée.

Le montant de la prime couvre 40 % de la facture et est plafonné à 400 € par particulier.

Quelle est la date limite pour obtenir cette prime ?

Les factures doivent être datées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2023. La demande de prime doit être réalisée dans les 4 mois à dater de la facture. Pour les factures émises entre le 1er octobre 2020 et le 2 mai 2022, les demandes peuvent être introduites au plus tard 4 mois après le 2 septembre 2022 (date d'entrée en vigueur de l'arrêt).

Prime pour un compteur double flux



Le placement d'un compteur double flux (pour les détenteurs de panneaux photovoltaïques, par exemple) permet de mesurer la quantité d'électricité que vous injectez et que vous prélevez sur le réseau. Si vous êtes équipé de ce type de compteur, vous pouvez bénéficier du tarif prosumer. Ce tarif est proportionnel à la quantité d'électricité que vous avez prélevé sur le réseau. Il devient

avantageux quand vous consommez directement l'électricité que vous produisez.

Le montant de la prime correspond au tarif pour un remplacement de compteur.

La prime est octroyée par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) jusqu'au 31 décembre 2023. Sur le territoire de Stoumont, votre GRD est ORES : contact@ores.be, 078 15 78 01

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces primes, vous pouvez contacter / rencontrer l'écopasseuse, Madame Grogard, tous les lundis au 080 / 29 26 63.

Les informations de cet article sont reprises du site du SPW.

ALLOCATION CHAUFFAGE

Suite à la flambée des prix de l'énergie, le Gouvernement fédéral a pris des mesures pour soutenir les ménages. Une des mesures est l'octroi d'une allocation unique et forfaitaire de 225€ pour les ménages qui se chauffent au gasoil de chauffage (mazout) ou au gaz propane en vrac.

La demande doit être introduite pour le 10 janvier 2023 au plus tard.

Le gouvernement fédéral accorde aux ménages une allocation de 225 euros net pour l'achat de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

Comment obtenir l'allocation de chauffage de 225 euros ?

En ligne



chequemazout.economie.fgov.be

ou

Via formulaire papier



Téléchargez-le sur le site ou demandez-le à votre fournisseur

Attention, il y a deux formulaires différents :

- A - logement individuel
- B - logement dans une copropriété

Formulaire à renvoyer par courrier recommandé

Veillez nous fournir

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété

Demande à introduire jusqu'au **10.01.2023** inclus, pour les livraisons effectuées entre le 15.11.2021 et le 31.12.2022

0800 120 33 (numéro gratuit)
chequemazout@economie.fgov.be



POUR QUI ?

- Pour tout ménage résidant soit dans une maison individuelle, soit dans une copropriété (Immeuble à appartements).
- Le remplissage du réservoir à combustible doit être réalisé entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 et doit servir à chauffer sa résidence principale.
- Cette allocation est accordée une seule fois par ménage.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR L'OBTENIR ?

Vous avez jusqu'au 10 janvier 2023 inclus pour réaliser votre demande.

Le SPF Economie a deux mois, à dater de la réception de la demande, pour l'analyser et au plus tard jusqu'au 15 mars 2023. L'allocation vous sera payée sur le numéro de compte bancaire que vous avez renseigné.

COMMENT L'OBTENIR ?

Il y a deux manières possibles :

- Via l'outil en ligne** : c'est le plus rapide. Cela demande de vous identifier sous forme numérique. Il est disponible à cette adresse chequemazout.economie.fgov.be
- Via le formulaire papier** : vous devez imprimer le formulaire A (maison individuelle) ou le formulaire B (logement dans une copropriété ou immeuble de rapport). Vous devez le renvoyer par courrier recommandé pour le 10 janvier 2023 inclus à :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie - Cellule prime Mazout 225 euros
Boulevard du Roi Albert II 16 - 1000 Bruxelles

QUELS SONT LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES ?

Vous avez besoin :

- Une copie de la facture de remplissage datée entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022,
- Une preuve de paiement avec votre numéro de compte ou le décompte du distributeur en cas de paiement échelonné,
- Votre numéro de registre national,
- Votre numéro de compte,
- Le numéro de l'entreprise (BCE),
- Uniquement en cas de copropriété* : le BCE de la copropriété.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

N'hésitez pas à consulter la Foire aux Questions (FAQ) qui reprend beaucoup de renseignements. Elle se trouve sur le site <https://tinyurl.com/FAQSPF>

Si vous n'y trouvez pas la réponse à vos questions, n'hésitez pas à contacter le SPW Economie au 0800 120 33 (numéro gratuit) ou via chequemazout@economie.fgov.be

DES AUTRES PRIMES ?

Sur le site <https://mesuresenergie.be>, vous trouverez les autres mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les ménages dans cette hausse de prix de l'énergie.

GRAPA (GARANTIE DE REVENUS AUX PERSONNES ÂGÉES) : CONDITIONS DE RÉSIDENCE ASSOULPIES ET PROCÉDURE DE CONTRÔLE MODIFIÉE

Depuis le 25 juin 2022, les conditions de résidence à respecter par les bénéficiaires de la GRAPA et la procédure de contrôle ont été adaptées.

Pour recevoir la GRAPA, vous devez avoir votre **résidence principale en Belgique** et y résider de manière effective et permanente.

Vous pouvez séjourner **à l'étranger pendant 29 jours par année civile**.

Les conditions de résidence sont assouplies. Les bénéficiaires doivent uniquement déclarer leurs séjours à l'étranger de plus de 5 jours consécutifs, ou 6 nuitées (les jours de départ à l'étranger et de retour en Belgique n'étant pas pris en compte).

Il y a 2 exceptions à la limite de 29 jours :

- Si vous êtes admis occasionnellement ou temporairement dans un hôpital ou dans un autre établissement de soins à l'étranger ;
- Si vous pouvez prouver des circonstances exceptionnelles qui justifient ce séjour à l'étranger et pour lesquelles le Comité de gestion du Service Pensions a donné son autorisation.

Vous devez demander cette dérogation par écrit :

- en évoquant les raisons de votre séjour prolongé à l'étranger ;
- et
- en fournissant les preuves nécessaires.

SERVICE REPAS À DOMICILE – NOUVEAUX TARIFS ET RÈGLEMENT EN VIGUEUR AU 01.08.2022

En sa séance du 27 juin 2022, le Conseil, en raison de diverses augmentations liées au prix de revient et au transport des repas, a dû se résoudre à augmenter le prix des dîners dont vous bénéficiez.

Le prix du repas, qui était facturé 7,00€ depuis le 01 janvier 2021 sera porté à **7,50€ à partir du 01 août 2022**.

Pour les personnes bénéficiaires du statut BIM, le prix du repas, qui était facturé 5,50€ depuis le 01 janvier 2021 sera porté à **6,00€ à partir du 01 août 2022**.

Cette augmentation ne devrait pas être un obstacle à la fourniture des repas.

En cas de difficultés financières, il vous est loisible de vous mettre en rapport avec notre service social.

Que se passe-t-il si vous dépassez la limite de 29 jours ?

Nous suspendons le paiement de votre GRAPA chaque mois civil (à compter du mois de dépassement) pendant lequel vous séjournez à l'étranger. Vous perdez alors votre GRAPA pour l'ensemble du mois.

Si vous partez à l'étranger pour une **période ininterrompue de plus de 6 mois**, vous perdez votre droit à la GRAPA. Si, par après, vous revenez habiter en Belgique pour y établir votre résidence principale, vous devez introduire une nouvelle demande.

La procédure de contrôle est modifiée. À des dates aléatoires, la présence effective du bénéficiaire en Belgique sera vérifiée en lui envoyant un courrier recommandé avec avis de réception.

Certains bénéficiaires sont dispensés de ce contrôle automatique. Il s'agit des bénéficiaires qui :

- ont 80 ans ou plus ;
- sont admis dans une maison de repos, une maison de repos et de soins (MRS) ou une institution de soins psychiatriques ;
- sont inscrits en adresse de référence CPAS ;
- ont un handicap avec une perte d'autonomie d'au moins 7 points, reconnu par la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale ;
- ont un handicap et reçoivent une allocation d'aide aux personnes âgées ou un budget de soins pour les personnes âgées.

Ces catégories de personnes peuvent toutefois être contrôlées si le Service fédéral des Pensions suspecte une fraude.

Tous les bénéficiaires d'une GRAPA recevront un courrier informatif à propos de ces changements.

Règlement

Les bénéficiaires

Article 1 : Le service repas est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont et âgée de plus de 60 ans ou pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se préparer des repas pour des raisons matérielles, physiques ou psychologiques.

Ce service favorise ainsi le maintien au domicile.

La demande

Article 2 : La demande de service se fait uniquement au CPAS au 080/29.26.84.

Les demandes sont introduites au plus tard la veille de la livraison avant 10h30.

Les menus

Article 3 : Le menu des repas varie chaque jour : il comprend un potage, de la viande (ou du poisson), des légumes, des

féculeux et un dessert.

Possibilité de repas sans sel, sans graisse ou pour diabétique.

Il existe toujours une alternative au menu proposé.

Le menu est disponible 15 jours à l'avance.

La livraison

Article 4 : Les repas à domicile sont distribués du lundi au vendredi, entre 8h00 et 12h30.

Les repas ne sont pas livrés le week-end ni les jours fériés légaux.

Des repas supplémentaires peuvent être livrés le vendredi pour le week-end ou la veille des congés légaux.

Désistement

Article 5 : S'il y a désistement, le bénéficiaire doit prévenir le CPAS dès que possible et au plus tard la veille de la livraison avant 11h.

En cas de non-respect de ces délais le service sera facturé, excepté cas de force majeure (ex : hospitalisation d'urgence).

SERVICE STOUMOBILE – NOUVEAU TARIF ET RÈGLEMENT EN VIGUEUR AU 01.08.2022

En sa séance du 27 juin 2022, le Conseil, en raison de diverses augmentations liées à l'inflation et au prix du carburant, a dû se résoudre à augmenter le prix des déplacements du service Stoumobile.

L'indemnité kilométrique, qui était facturée 0,30€/km depuis le début du service Stoumobile en 2008 sera portée à 0,35€/km à partir du 01 août 2022.

Certaines modifications au règlement ont également été apportées.

Règlement

1. Bénéficiaires

Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de STOUMONT qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacie);
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, etc.);
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine);
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou pour toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités «bébé rencontre», visite chez des amis, etc.).

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cependant, les déplacements pour raisons

Le prix

Article 6 : Les bénéficiaires interviendront dans le coût des repas proportionnellement à leurs revenus tels qu'ils seront déterminés par l'enquête du CPAS.

L'intervention est fixée comme suit :

- Bénéficiaire de l'intervention majorée (B.I.M.) : 6€
- Non bénéficiaire de l'intervention majorée : 7,50€

Le paiement

Article 7 : Le paiement des repas se fera uniquement à l'aide du bulletin de versement joint à la facture mensuelle envoyée par le C.P.A.S.

Article 8 : les modifications du présent règlement

Le présent règlement est susceptible de modifications prises par le CPAS.

Les bénéficiaires en seront immédiatement avertis.

médicales ou destinés à une recherche d'emploi seront toujours privilégiés.

2. Fonctionnement

Les transports sont effectués par un agent, spécialement affecté à cette mission avec le véhicule « STOUMOBILE ». Celui-ci n'assume pas l'accompagnement de l'utilisateur sauf en cas de demande spécifique. Pour une bonne organisation du planning, la personne veillera à le signaler lors de la réservation.

La «STOUMOBILE» circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, avec aménagement possible de cet horaire à titre exceptionnel.

Il n'y a donc pas de prestations possibles le week-end.

Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile.

Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 heures à l'avance, entre 8h30 et 16h30, entre 8h30 et 14h30 le vendredi, en téléphonant au **0478/48.00.14** ou à défaut au 080/29.26.87.

Merci de ne pas contacter le service en dehors des heures précisées ci-avant.

Les personnes qui renoncent à un transport voudront bien en avvertir le service la veille du rendez-vous, et, dans tous les cas obligatoirement avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

Si le rendez-vous n'est pas annulé avant l'heure prévue du rendez-vous, un forfait de 10€ vous sera facturé.

3. Destinations

Les déplacements sont effectués en priorité sur le territoire communal de STOUMONT. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 3 jours ouvrables à l'avance.

Règles particulières

- Les personnes doivent être capables de se déplacer seules ou avec l'aide du conducteur.
- Les enfants de moins de 15 ans doivent être

accompagnés. Ils bénéficient de la **gratuité** du transport.

- Les personnes handicapées qui possèdent une carte de stationnement spécifique, se muniront de celle-ci.
- Il est interdit de fumer dans le véhicule et de transporter des animaux.
- Si une personne nécessite d'être accompagnée pour raisons médicales, l'accompagnateur voyage gratuitement.

Le service « STOUMOBILITE » est un service dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé, que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.

5. Tarif

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant :

A partir de 16 ans :

0,35 €/km (ou 0,20 €/km pour groupe de minimum 2 personnes) /**aller et retour/passager** à compter de la prise en charge de la personne à son domicile.

N.B. : les frais éventuels de parking sont également à charge du bénéficiaire.

Le coût lié à des circonstances non reprises par le présent règlement fera l'objet d'un accord préalable entre l'utilisateur et le service.

Les frais de transports seront facturés et payables dans les 15 jours de la réception de la facture.

Toutefois, si un utilisateur devait rencontrer des difficultés pour la prise en charge d'une course, il pourrait préalablement à celle-ci (sauf cas d'urgence), adresser une demande de prise en charge au C.P.A.S. qui appréciera l'aide à apporter.

Informations et réservations pour la Stoumobile :

0478/48.00.14

ou à défaut : 080/29.26.87

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE 2022 : NOUVELLES MESURES POUR LA PÉRIODE DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pour faire face à la situation actuelle de hausse des prix de l'énergie liée à la reprise économique et aux limitations des livraisons suite à la guerre en Ukraine, le gouvernement a pris une série de mesures sociales pour aider les consommateurs. En ce qui concerne le mazout de chauffage, le conseil des ministres a approuvé un ensemble de mesures visant à améliorer l'intervention du Fonds social Mazout pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 dont :

- L'augmentation du nombre maximum de litres subventionnés par ménage passant de 1500 litres à 2000 litres
- L'augmentation du seuil maximal de l'allocation passant de 20 à 36 centimes par litre
- L'augmentation de l'allocation forfaitaire pour un achat à la pompe porté à 456€

En pratique, pour pouvoir bénéficier de l'allocation de chauffage, vous devez remplir les cinq conditions suivantes :

1) Vous pouvez faire une demande d'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer votre logement principal :

- Le **gasoil ou mazout** de chauffage en vrac acheté en grandes quantités pour remplir les citernes
- Le **gasoil ou mazout** de chauffage à la pompe acheté en petites quantités (5 ou 10, ...litres) utilisé pour les poêles à pétrole
- Le **pétrole lampant** (catégorie C) à la pompe acheté en petites quantités (5 ou 10, ...litres) utilisé pour les poêles à pétrole type Zibro Kamin
- Le **gaz propane en vrac** acheté en litres pour remplir les citernes.

Vous **ne** pouvez **pas** demander l'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer :

- Le gaz naturel/de ville (raccordement au réseau de distribution de ville),
- Le gaz propane en bouteille,
- Le gaz butane en bouteille,
- L'électricité,
- Le pellet,
- Le bois,
- Le charbon

2) L'adresse de livraison du combustible indiqué sur la facture doit être l'adresse où vous avez votre résidence principale.

3) Il faut que vous apparteniez une des trois catégories suivantes :

Première catégorie :

Être bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (**statut BIM**) ET que le montant **annuel des revenus** bruts de votre ménage ne dépasse pas **22.034,79€**, majoré de **4.079,34€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.410,00€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Deuxième catégorie :

Disposer d'un montant **annuel des revenus** imposables bruts inférieur ou égal à **22.034,79€**, majoré de **4.079,34€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.410,00€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Troisième catégorie :

Être bénéficiaire d'une **médiation de dettes** non judiciaire ou avoir été admis en **règlement collectif de dettes** ET être

dans l'impossibilité de payer leur facture de chauffage.

4) Par ménage pour la période entre le 1er juillet et le 31 décembre 2022 une quantité maximale de 2.000 litres.

Attention : l'ancienne législation s'applique toujours aux livraisons avant le 1er juillet 2022 (c'est-à-dire le seuil maximal de 20 centimes par litre et l'allocation maximale de 1500 litres par ménage).

5) La demande doit être introduite auprès de votre CPAS dans les 60 jours de la facture.

Vous devez vous présenter au CPAS le mercredi matin, de 8h30 à 12h30 auprès de Mme Houba Christel dans les 60 jours calendrier suivant la date de livraison du combustible.

Si vous ne savez pas vous déplacer, Mme HOUBA peut se rendre à domicile, sur rendez-vous au 080/29.26.83

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une

copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

Si vous faites partie des catégories 1 ou 2

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS : la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale, ...)

Si vous faites partie de la catégorie 3 :

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Notez bien que l'allocation de chauffage peut être combinée avec l'allocation de 225 euros du SPF Economie pour les ménages qui se chauffent au gazoil de chauffage ou au poêle en vrac.

Albert André

Président du CPAS

Valérie Simon

Directrice générale du CPAS

Patrimoine

BALADES À LA DÉCOUVERTE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

En 2019, notre candidature était retenue dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Wallonne du Patrimoine visant à réaliser un recensement du petit patrimoine populaire wallon sur notre territoire. Deux étudiants de 2e master en Histoire de l'Art étaient mobilisés afin de compiler ces données.

Dans la foulée, il nous paraissait intéressant de partager ce travail et surtout d'offrir aux citoyens stoumontois quelques clés de lecture pour redécouvrir leur environnement et comprendre les éléments du patrimoine qui les entourent.



C'est ainsi que 5 balades guidées à la découverte du petit patrimoine populaire wallon ont été planifiées, du 8 mai au 5 juin, en passant par Chevron, Lorcé, Rahier, Stoumont et Moulin-du-Ruy.

Pour animer ces visites, nous avons pu compter sur une talentueuse guide, Carine PLATEUS, qui avec passion a mis son expérience professionnelle au profit des citoyens dans le cadre de sa mission d'agent en charge du Tourisme.

Ces balades ont rassemblé 150 participants, ravis, pour qui les girouettes et les colombages n'ont désormais plus de secret. Outre ces éléments du petit patrimoine, des

petits sentiers peu connus et charmants ont aussi pu être redécouverts.

Ce cycle de visites s'est soldé dans la joie et la bonne humeur autour d'un apéritif partagé à la Salle Vallonia.

Nous remercions vivement Carine pour son investissement, mais aussi Marie-Françoise qui l'a accompagnée dans les préparatifs.

Marie Monville
Echevine du Patrimoine



PATRIMOINE RELIGIEUX – VALORISATION ET SAUVEGARDE

Le 26 février dernier, à l'initiative de la commission « Avenir des églises », les fabriciens des communes de Stoumont, Gouvy, Liernux, Vielsalm, Trois-Ponts et Stavelot étaient conviés à une séance d'information animée par le Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux, au cours de laquelle des actions en faveur de la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine mobilier religieux étaient présentées.



Quelques semaines plus tard, nous passions de la théorie à la pratique, en levant le voile sur quelques pièces remarquables (statues, orfèvreries, vêtements liturgiques) nécessitant des opérations de sauvegarde en urgence.

Parmi celles-ci, la statue de Sainte Anne Trinitaire d'Habiémont. Une pièce, pour laquelle nous étions sollicités par le Conservateur du Famenne & Art Museum, Monsieur CASSART, suite au rapprochement opéré avec un atelier bien connu, celui du Maître de Waha. Lors d'une visite au sein de la chapelle, nous avons pu redécouvrir cette œuvre et, à l'examen, constater qu'elle faisait l'objet d'une attaque active d'insectes xylophages. Le Famenne & Art Museum souhaitant l'accueillir à l'occasion d'une exposition, un traitement a été planifié en urgence lors de sa mise en dépôt. Couplant sauvegarde et mise en valeur, c'est sous son meilleur jour que cette œuvre a pu être présentée aux visiteurs émerveillés.

Marie MONVILLE
Echevine du Patrimoine

LA SAINTE ANNE TRINITAIRE D'HABIÉMONT - UNE SCULPTURE QUI SE RÉVÈLE

Il est, dans le joli hameau d'Habiémont, une chapelle dont la discrétion (couplée à la vigilance de son voisin direct) a permis la sauvegarde de diverses sculptures. L'une d'entre-elles représente sainte Anne (mère de Marie), la Vierge Marie et l'Enfant Jésus. Cet ensemble, appelé Sainte-Anne trinitaire, est un sujet particulièrement en vogue dans nos régions au 16^e siècle. Si l'ancienneté de l'œuvre est déjà remarquable en soi, l'identification de son auteur la rend plus exceptionnelle encore.



Diverses caractéristiques permettent, en effet, de la rattacher aux pièces réalisées par le Maître de Waha, un sculpteur sur bois actif dans la première moitié du 16^e siècle. Son identité n'ayant toujours pas été révélée par les archives, c'est un nom de substitution qui lui a été donné. Plus de 45 sculptures religieuses lui sont désormais attribuées. L'essentiel de ses œuvres se répartissent autour de Marche-en-Famenne et du village voisin de Waha qui compte en son église un Calvaire

Le Maître de Waha

Un anonyme populaire... Een populaire anoniem...

30-04-22 → 31-08-22

FAM
FAMENNE & ART MUSEUM

Rue du Commerce 17 • Marche-en-Famenne
084 32 70 60 - fam@marche.be
famenneartmuseum.be

En collaboration avec
In samenwerking met



(La Vierge, le Christ en croix et saint Jean) et une sainte Barbe. La concentration de statues en ce lieu est à l'origine du nom de substitution du Maître.

Les simplifications des plis, la stylisation des visages, le caractère relativement ramassé des personnages, les déformations anatomiques, le non-respect des proportions font qualifier ce type d'art de « populaire ». Il est à l'opposé de l'art dit « savant », pratiqué dans les grands centres artistiques où la formation à la statuaire, la connaissance des goûts et techniques du moment sont plus avancées.

C'est en 2016 que la sainte Anne d'Habiémont a été officiellement identifiée par le Professeur Michel LEFTZ (UNamur), comme de la main du Maître de Waha¹. Il en a reconnu le visage, la disposition des yeux, la forme de l'arcade sourcilière et du nez, le rendu des plis des vêtements, l'aspect des mains mais aussi la façon de sculpter cheveux et mèches. L'enfant Jésus a exactement le même aspect que celui représenté sur les genoux de la Vierge à l'enfant d'Ortho. La forme du banc et le mode de représentation de la position assise est similaire au saint Thibaut/saint Jacques (?) de La Roche. La base de la statue comporte également le même dessin que bien d'autres statues rattachées à ce créateur.

La couleur qu'elle arbore aujourd'hui n'est plus la polychromie d'origine et diverses galeries indiquent que des insectes xylophages y ont trouvé refuge et une source d'alimentation. Un traitement d'anoxie statique (technique consistant à priver d'oxygène les insectes xylophage en emballant hermétiquement l'œuvre avec des sachets de poudre de fer pendant 21 jours) a donc été appliqué par les restaurateurs pour interrompre la détérioration de cette sculpture. Suite à cette intervention, elle a été présentée cet été 2022 au sein du Famenne & Art Museum.



L'exposition - intitulée « Le Maître de Waha...un anonyme populaire » - a rassemblé les œuvres nouvellement attribuées à cet artiste ou récemment (re)trouvées mais également d'autres représentations religieuses de la même période dues au Maître de Lesve et à Balthazar. Les visiteurs ont pu y admirer la simplicité, la modestie, la profonde originalité des réalisations du Maître de Waha à l'aune du travail de ses contemporains.

Thibault Cassart

Conservateur du Famenne & Art Museum



LEFTZ (M.), La sainte Anne trinitaire de la chapelle Saint-Roch d'Habiémont : un groupe sculpté inédit du Maître du Calvaire de Waha in Actes. Dixième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (ACFHAB) & LVIIe Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. 18, 19 et 20 août 2016, Institut Archéologique du Luxembourg.

Histoire

COMMÉMORATIONS DU 08 MAI – UNE DIMENSION PARTICULIÈRE EN 2022

Le 08 mai, nous avons commémoré la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Si le travail de mémoire est important à nos yeux, il a pris une dimension encore plus particulière en ce printemps 2022, avec la guerre qui fait rage entre la Russie et l'Ukraine, à l'est de l'Europe.

Le Collège communal a souhaité symboliquement associer les couleurs du drapeau ukrainien aux couleurs du drapeau belge, tout en diffusant l'hymne européen.

Merci à toutes celles et ceux qui étaient présents lors de notre passage dans les villages et hameaux.

Merci à André Lejeune, notre porte-drapeau, pour son indéfectible présence à nos diverses manifestations !

Didier Gilkinet

Bourgmestre



Forêt

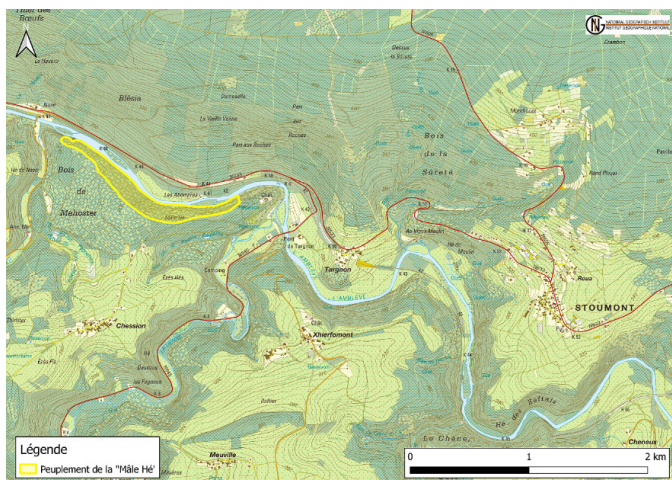
DES NOUVELLES DE NOS FORÊTS... COUPE DE LA « MÂLE HÉ », UNE MISE À BLANC EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre du projet « LIFE Vallées ardennaises », un important chantier de restauration écologique de forêts naturelles va prochainement voir le jour à Stoumont, au lieu-dit « Mâle Hé ». Grâce à un partenariat avec la commune de Stoumont, propriétaire du site, et le Département de la Nature et des Forêts (Cantonement d'Aywaille), gestionnaire des bois communaux, le projet LIFE va permettre de convertir pas moins de 18 hectares de forêts résineuses en forêts naturelles feuillues riches en biodiversité.



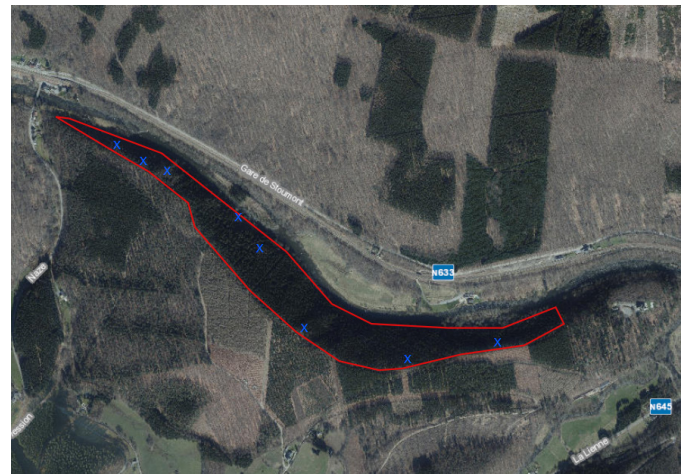
Le chantier de la « Mâle Hé »

Au lieu-dit « Mâle Hé » à Stoumont, en rive gauche de l'Amblève entre l'ancienne gare et le pont de Naze, on trouve actuellement une forêt de résineux plantés en 1949. Cette parcelle forestière de **18 hectares**, constituée majoritairement d'épicéas (95 %) et de quelques mélèzes (5 %), est située sur une très forte pente exposée nord, avec la présence de nombreux rochers.



Depuis quelques années, **une épidémie de scolytes de l'épicéa (ou Ips typographe)** sévit dans les forêts wallonnes. Ces petits insectes qui se nourrissent de bois pondent généralement leurs œufs sous l'écorce d'arbres ayant été fraîchement déracinés, abattus ou simplement affaiblis par les conditions défavorables dans lesquelles ils poussent. S'ils sont présents en grand nombre, ils peuvent toutefois

s'attaquer également aux arbres sains sur pied, affaiblissant ces derniers et causant des dommages aux propriétaires qui voient la qualité et la valeur de leurs bois diminuer. Le peuplement de la « Mâle Hé » n'a pas été épargné par cette épidémie : une dizaine de foyers de scolytes ont été identifiés dans la parcelle. La commune de Stoumont, propriétaire de la zone, a dès lors décidé de procéder à l'exploitation du peuplement résineux et à la vente des bois, afin d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent entièrement attaqués, alourdissant la perte de la valeur économique. L'exploitation rapide du peuplement permettra également de stopper la propagation des foyers actuels vers d'autres peuplements pour l'instant épargnés.



Foyers de scolytes identifiés

L'un des objectifs du projet « LIFE Vallées ardennaises » **est la conversion de forêts résineuses** situées en Natura 2000, à proximité d'un cours d'eau et/ou sur forte pente, **en forêts feuillues naturelles**. Le peuplement de la « Mâle Hé » se situe justement dans un site Natura 2000, sur de très fortes pentes et à proximité immédiate de l'Amblève. L'intérêt écologique de cette conversion de résineux en feuillus est très élevé, d'autant plus que la zone est exposée nord, favorisant le développement d'un habitat rare à l'échelle de la Région wallonne et dont la protection est prioritaire à l'échelle de l'Europe (Forêts de pentes, éboulis ou ravins). De plus, le contexte des lieux (très fortes pentes) ne permet pas de justifier une replantation de résineux, voire de feuillus, car les coûts d'exploitation sont bien trop élevés par rapport à un site facile d'accès et moins accidenté. C'est donc assez naturellement que la commune de Stoumont, le Département de la Nature et des Forêts - Cantonement d'Aywaille (gestionnaire des forêts communales) et le projet « LIFE Vallées ardennaises » se sont associés pour la mise en œuvre de ce chantier qui permettra la conversion de cette forêt.

Si on parle effectivement d'une coupe à blanc de 18 hectares, l'objectif final n'est pas de déboiser la zone et de transformer définitivement le paysage, mais bien de **restaurer écologiquement l'habitat naturel présent avant la plantation des résineux**, avec donc l'objectif que la zone



se reboise naturellement par la régénération des feuillus (ou à l'aide de quelques plantations si nécessaire). Même si le site retrouvera un aspect boisé quelques années après la coupe, la forêt naturelle visée mettra plusieurs décennies pour se développer.

La coupe à blanc des 18 hectares se déroulera **en une seule fois**. La Direction de Liège du Département de la Nature et des

Forêts a donné son accord pour déroger au Code Forestier qui limite normalement les mises à blanc de peuplements résineux à une superficie maximale de 5 hectares. En effet, vu le contexte très particulier de la zone et la difficulté d'exploitation, des moyens techniques spécifiques vont être mis en œuvre pour sortir les bois coupés, notamment par téléphérage, méthode très peu utilisée en Belgique. Cela permettra de faire sortir les bois par le haut de la parcelle, et d'éviter un débardage impliquant la traversée de l'Ambève. En parallèle, des moyens de protection seront déployés sur l'Ambève afin de minimiser l'impact du chantier sur le milieu aquatique.

Enfin, grâce au projet « LIFE Vallées ardennaises », **des indemnités** seront versées à la commune de Stoumont **pour compenser l'abandon de la sylviculture de production sur cette parcelle**. Ces indemnités seront réinvesties par la commune dans des projets « nature » locaux.



Vous souhaitez d'avantages d'informations sur le projet LIFE ? Consultez le site www.lifevalleesardennaises.be ou contactez Lucas LAMBERT, chargé de mission du projet LIFE : l.lambert@berinzenne.be - 087/22.22.79.

LUTTE CONTRE LES SCOLYTES - UN PROTOCOLE POUR CLARIFIER LA TRAJECTOIRE DU SIGNALEMENT

Le scolyte a fait de nombreux ravages dans nos forêts d'épicéas ces dernières années. De nouveaux foyers ont encore été détectés en août dernier sur notre territoire, nous rappelant que la santé de nos forêts reste une préoccupation et un défi désormais permanents.

Entre l'instant où un nouveau foyer est détecté et le moment où les individus atteints sont évacués, les semaines peuvent s'écouler, augmentant le risque de contamination des épicéas voisins. Le cheminement s'avère en effet souvent complexe. Le Collectif Forêt (réunissant pouvoirs locaux de Stoumont-Stavelot-Malmedy, *J'aime Entreprendre*, l'espace culturel de Trois-Ponts et Ecofirst), en concertation avec le Département Nature et Forêt, s'est saisi du sujet pour établir **un protocole et ainsi faciliter la trajectoire de l'information et le traitement de la problématique lorsqu'un foyer est signalé**. Nous espérons de la sorte améliorer la communication, la réactivité et *in fine* l'efficacité en cas de nouvelle attaque de ravageurs (scolyte ou autre) sur le territoire de nos trois communes.



Ce protocole est accessible sur le site internet de la Commune de Stoumont.

Pour toute information complémentaire, Benoît TAHIR, le coordinateur du Collectif Forêt, se tient à votre disposition : benoit.tahir@ecofirst.eu



LE BOIS, ÇA SE DISCUTE ! – UN CYCLE DE RENCONTRES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU BOIS

La mondialisation et l'appétit des marchés n'a pas manqué de toucher nos forêts, et avec elles, ceux qui en vivent localement. Une fois coupés, nos arbres devenus produits font comme tant d'autres, désormais, le tour du monde avant de nous revenir en meubles, parquets, etc. Nos métiers du bois s'en sont trouvés impactés, perçus comme inadaptés, avant de s'effacer progressivement du paysage local. Et si la résilience de nos forêts, aujourd'hui en souffrance, passait aussi par la réappropriation des marchés, de nos ressources humaines et forestières, de nos compétences, de nos territoires tout simplement. Au fil des Lundis du bois, en riche compagnie, prenons le temps de rencontrer, analyser, échanger pour aller de l'avant et construire ensemble. Au cours de ces rencontres, tentons ainsi de définir les ressources de notre territoire, de parler innovation, produit, récit, formations et compétences, d'interroger le rôle des communes et des territoires pertinents dans le (re)déploiement d'une filière bois et forêt plus relocalisée.

Des rencontres pour qui et pour quoi faire ?

- Des rencontres **pour** les acteurs de la filière bois et forêt (sylviculteurs, propriétaires, gestionnaires, transformateurs, négociants, usagers), les décideurs, les encadrants et formateurs, les créatifs, les citoyens qui depuis Waimès à Gouvy s'intéressent à ces questions et souhaitent participer à la réflexion.
- Des rencontres **qui mêlent** informations, animations, moments d'échange longs et de convivialité.
- Des rencontres **qui tissent** du lien et des compétences, **qui investiguent**, **qui expérimentent**, **qui nourrissent** de connaissances et des compétences, **qui cultivent** la diversité des points de vue et des approches mais aussi la créativité.
- Des rencontres qui aiment à croire que les forêts et le bois d'ici peuvent **redynamiser des circuits plus courts** et ainsi (re)nourrir les belles **compétences de gens d'ici tout en assurant un avenir durable** aux espaces forestiers et boisés de la Haute Ardenne.

4 lundis, 4 thèmes définis :

Ce territoire comme ressource matérielle et immatériel. Petit essai de cartographie et d'introspection non exhaustive.

L'innovation, le produit, le récit, on s'y frotte au travers de quelques expériences inspirantes.

Quel(s) territoire(s) pertinents et quel(s) rôle(s) pour les communes ?

Compétences et formations, des indispensables pour retisser une filière innovante !

Infos pratiques :

Les 3^{ème} lundis du mois : 17/10, 21/11, 19/12 2022 et 16/01 2023 de 19h30 à 22h

Lieu : Trois-Ponts/Espace culturel, rue Traverse 9

Réservation : 080.29.24.60 ou 0471.226.883

Paf : 20€/séance (gratuit -18 ans) | 60€ les 4 séances | 40 personnes max. (facturation possible)

Pour toute information complémentaire, Edith LAMBERT, animatrice culturelle et membre du Collectif Forêt, se tient à votre disposition : ELA@troisponts.be - 0471.226.883



FORÊT ENJEUX – UNE ANIMATION POUR ÉVEILLER À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT À STOUMONT

Dès cette année scolaire 2022-2023, **une animation sera proposée aux élèves de 5^e et 6^e primaires** des écoles du territoire stoumontois, afin de leur faire découvrir la forêt à travers ses multiples facettes.

Accompagnés de l'agent du Département Nature et Forêts, les élèves et leurs instituteurs(trices) se rendront au cœur de la forêt toute proche pour découvrir sa richesse, sa diversité mais aussi mieux comprendre sa gestion et sa protection. Une séance que les classes pourront prolonger par un atelier pratique pour les plus curieux et passionnés.

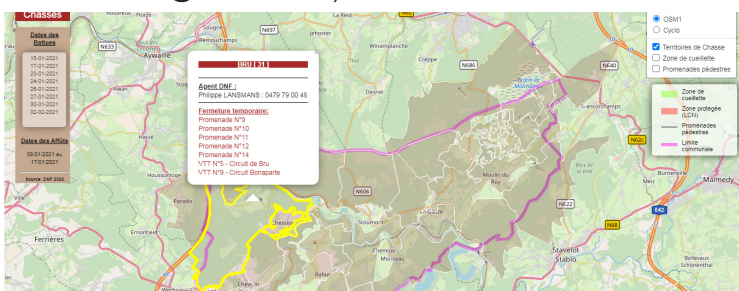
Une initiative portée par la Commune, le Département Nature et Forêt, le Plan Communal de la Nature et le Collectif Forêt, en faveur d'une forêt partagée dans le respect de ses différentes fonctions.



ACCES EN FORET – ATTENTION AUX FERMETURES !

En forêt, l'automne est synonyme de balades, de cueillette, mais aussi d'ouverture de la chasse au grand gibier... Chaque activité, qu'elle soit économique, socio-récréative ou environnementale, y a sa place. Cette multifonctionnalité implique le respect de certaines règles pour que chacun puisse profiter de cet espace sereinement. Ainsi, certaines zones peuvent être temporairement fermées à l'occasion de l'organisation des journées de chasse.

Pour éviter toute contrariété et profiter pleinement de votre sortie, en bon organisateur, nous vous conseillons de consulter la carte interactive : <http://carto.greova.be>. Mise à jour régulièrement par le GREOVA, elle permet de connaître les restrictions d'accès aux chemins ainsi que les promenades impactées. Si néanmoins vous constatez un élément manquant, n'hésitez pas à nous le signaler (marie.monville@stoumont.be).



A noter que pour les propriétés publiques, le cahier des charges impose aux chasseurs de communiquer les dates des battues au Département Nature et Forêt. Aucune disposition légale ne l'impose sur les propriétés privées. Il est néanmoins vivement conseillé de signaler les zones

chassées en plaçant sur les voies de pénétration des panneaux à cet effet.

Afin de se prémunir de tout incident, il vous est recommandé de rester sur le domaine public, de respecter l'affichage, le code forestier et le règlement cueillette. Pour identifier plus aisément les propriétés communales proches de chez vous, une cartographie est disponible via le lien suivant : www.parcnatureldessources.be/fr/Cueillette-en-forêt-communale.

Enfin, si les activités humaines apportent quelques contraintes, n'oublions pas la faune sauvage. Pensez à respecter sa quiétude et, dans cet esprit, à tenir votre chien en laisse !



EXPLOITATION EN COURS – UNE MEILLEURE COMMUNICATION

Participant aux fonctions naturelles, traditionnelles et culturelles de l'écosystème forestier, l'exploitation sylvicole est nécessaire à la croissance et l'entretien de la forêt, à sa protection et au maintien de sa biodiversité. Les coupes de régénération et d'amélioration alimentent les industries de la filière bois en matière première renouvelable et favorisent la croissance d'arbres sains, contribuant au cycle économique durable de la forêt.



Nous sommes souvent interpellés par les promeneurs en questionnement face aux perturbations générées par les chantiers d'exploitation. De concert avec le Département Nature et Forêt, le Parc Naturel des Sources et avec la précieuse collaboration du graphiste du GREOVA, un outil a été conçu afin d'expliquer aux passants l'origine et la finalité des travaux en cours.

Si toutefois des interrogations

persistent, l'agent de triage renseigné reste le référent à consulter en priorité.

Au terme du compte rendu de ces nombreuses actions, nous ne pouvons que remercier vivement nos nombreux partenaires qui œuvrent à nos côtés à la dynamisation, à la gestion et la préservation de nos forêts.

Marie MONVILLE
Echevine de la Forêt



Environnement

50 000 FOIS MERCI !

Elle est belle, elle se sent chez elle un peu partout et si vous l'accueillez sur un coin de terrasse, elle aura vite fait de coloniser la moitié du jardin. Son nom ? La balsamine de l'Himalaya.

La succession d'un été de crues et d'un été torride lui aura malheureusement fait beaucoup de bien. Cette plante, classée parmi les Espèces Exotiques Envahissantes par la Région Wallonne a fleuri généreusement cet été. Un régal pour les abeilles et un décor bucolique ? Pas exactement.

Si elle est effectivement abondamment butinée, la balsamine de l'Himalaya vient dès lors supplanter les autres espèces endogènes dans la grande lutte pour la reproduction. Conséquence ? Une perte de biodiversité fort préjudiciable à une époque où on a plus que jamais besoin que nos écosystèmes tiennent le coup. Autre tort de cette indélicate ? Elle s'installe en bordure de cours d'eau et forme des massifs touffus en été. Une fois l'hiver arrivé, elle meurt et laisse les berges nues, à la merci des crues, plus nombreuses à la mauvaise saison. Or l'été 2021 nous a durement rappelé à quel point il était essentiel d'avoir une vision globale sur nos cours d'eau : cloisonner les enjeux de biodiversité, de sécurité et d'aménagement du territoire, c'est s'exposer à accuser le coup de désagréables surprises.

Dès lors 50 000 mercis aux différentes équipes qui, au fil de cet été, se sont relayées pour faire reculer (car elle recule) la balsamine sur notre territoire. Merci au Contrat-Rivière Amblève-Rour, toujours fidèle sur le pont du navire, merci à l'équipe du Parc Naturel des Sources qui, année après année, repasse dans la même zone sur le Roannay et

semble en passe de l'éradiquer dans ce secteur, merci au groupe de pionniers de Bruxelles, en camp à Xhierfomont qui ont consacré toute une journée à faire reculer la plante et merci aux quelques bénévoles stoumontois chapeautés par le Fagotin qui, en juin et en août, se sont retrouvés non loin de l'Amblève pour, eux aussi, repousser l'envahissante. Ensemble, ce sont au moins 50 000 plants qui ont été arrachés, laissant la végétation indigène reprendre ses droits.

N'hésitez pas, en période de floraison (de juin à août) à vous associer à l'un de ces chantiers d'arrachage voire à spontanément, passer à l'action au détour d'un sentier : la plante est sans danger, elle s'arrache sans difficulté et un simple tas sur le sol l'empêchera de projeter ses graines à tort et à travers !

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement



Transition

DES HAIES ? OUI, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT !

Elles sont un maillon essentiel de la biodiversité, elles façonnent le paysage mais elles sont aussi le symbole des conflits de voisinage et d'une certaine cacophonie en Wallonie. On fait le point avec vous sur ce qu'il faut retenir à propos des haies.

Les remarquer

Le 17 juillet dernier, à côté de 20 arbres exceptionnels, la majorité du conseil communal validait la proposition faite par un groupe de citoyens membres du PCDN d'accueillir quatre nouvelles (séries de) haies dans la famille des haies remarquables. Ainsi, à Andrimont, Froidville, Meuville et à Naze, on a classé des haies pour leur assurer une protection comme éléments de patrimoine naturel structurant le paysage.

Les planter

À côté de ces imposants éléments de patrimoine naturel, il y a évidemment toutes les autres haies. La Wallonie s'est fixé l'objectif d'en planter 4000 kilomètres sur le temps de la législature pour servir de couloirs écologiques à la faune et à la flore et freiner l'érosion des sols. En mai 2022, 1300 kilomètres avaient déjà été plantés et des aides croissantes sont allouées sous forme de subsides à la plantation (de 5€/mètre pour une haie mono-rang à 9€/mètre pour une haie triple-rang), de mutualisation de l'entretien, de conseils, toutes les infos sont accessibles via le QR code ou sur le site de la région wallonne Yes ! We Plant.

Chez nous, le Parc Naturel des sources a déjà replanté d'importants alignements de haies sur des terrains communaux à Spa et à Stoumont et des citoyens se sont



également associés à un agriculteur pour marquer la limite entre un chemin et une prairie. À noter qu'il s'agit évidemment d'essences indigènes, pas question de planter des thuyas !

Respecter les réglementations en matière de taille

Mais ce n'est pas tout de planter des haies, encore faut-il se poser la question de leur entretien. Dans les champs, les haies vives pas ou peu taillées qui prennent de l'envergure sont les meilleurs abris pour la biodiversité. En bordure de voirie par contre, il faut veiller à ce qu'elles n'entravent pas la circulation, la visibilité ou le passage des machines agricoles.

Entre deux propriétés, la personne désireuse de planter une haie veillera à respecter une distance de 50 centimètres minimum de la limite de mitoyenneté. C'est pour les haies qui bordent la voie publique ou tout chemin ou sentier vicinal qu'il y a lieu d'être particulièrement attentifs à ce que disent les règlements.

L'ordonnance de police administrative prévoit en son article 17 que « Tout riverain est tenu de veiller à ce que les haies et plantations délimitant les propriétés et la voie publique ou situées à proximité de celle-ci soient émondées et taillées suffisamment durant toute l'année [...] La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an [...] **La largeur de la haie placée à la limite du domaine public et bordant des trottoirs et accotements praticables ne peut dépasser en tout temps 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.** »

Le règlement provincial définit que : « Chaque année, avant le 1^{er} novembre, tous les **propriétaires**, fermiers, **locataires**, usufruitiers ou autres occupants, faisant valoir leur propre héritage ou ceux d'autrui, **sont tenus d'élaguer ou de faire élaguer, à leurs frais, les arbres et les haies croissant sur les dits héritages, de manières à ne pas empiéter sur la voie publique** ou à ne pas entraver la circulation. Ils doivent également réduire à **1.40 mètre**, les têtards qui croissent dans les haies, les haies de têtards et toute autre haie, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de 2 mètres de la limite des chemins vicinaux [...] ».

« En cas d'inexécution, l'autorité communale pourra y procéder d'office et **aux frais des contrevenants**, sans préjudices des pénalités prévues [...] ». Pour la sécurité de tous, notre Agent Constatateur et notre service des travaux mettent en œuvre ces dispositions.



Actuellement, pour ne pas provoquer de ravages en période de nidification, les agriculteurs sont tenus de ne pas tailler leurs haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Contrairement à la législation en vigueur en région bruxelloise, cette interdiction ne vaut donc pas pour les particuliers même si on conviendra qu'un oiseau qui vient établir son nid ne se demande pas nécessairement si le bosquet de prunelliers dans lequel il s'installe momentanément appartient à un particulier ou un agriculteur. Le bon sens veut donc qu'on évite autant que possible cette période suspecte pour la taille.

Les détruire

Envie de détruire une haie ? Un arrêté du gouvernement wallon prévoit que « Nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable écrit et exprès du collège des bourgmestre et échevins défricher ou modifier la végétation de toute zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire », ceci comprend « les haies et les alignements d'arbres en ce qu'ils constituent des bandes continues d'arbres ou d'arbustes indigènes, ou des alignements et rangées comptant un minimum de dix arbres avec une distance maximale de 10 mètres entre ceux-ci. »

S'il est habilité à délivrer lesdits permis d'urbanisme, le collège communal n'a cependant pas vocation à s'immiscer dans les conflits de voisinage relatifs aux différends portant sur la taille des haies. Au besoin, l'ASBL La Teignouse offre, sur notre territoire, un service de médiation professionnel qui permet de ne pas amener ce genre de conflits jusqu'au juge de paix.

Tanguy Wera
Échevin de la Transition



INAUGURATION FAGOTIN ELVIRE ET ZÉNOBE

Discours prononcé par l'Echevin de la Transition, Tanguy Wera

Nous devons changer le monde.

Les signaux sont clairs, l'urgence est là, les défis sont énormes... nous devons changer le monde !

À Stoumont peut-être plus qu'ailleurs, nous avons conjointement le devoir et le pouvoir de changer le monde. Le devoir, le pouvoir parce que, ne nous voilons pas la face : nous sommes privilégiés.

Être privilégiés, cela veut dire avoir infiniment moins de contraintes que n'en ont la majorité des êtres qui peuplent cette planète pour prendre en main son destin.

Durant les mois qui viennent de s'écouler, l'équipe du Fagotin a démontré comme jamais la capacité d'un petit groupe de personnes à prendre collectivement leur destin en main : d'autres que moi feront bien mieux que moi la démonstration des épreuves qui se sont dressées devant l'équipe et de la manière dont elles ont été surmontées. Les défis, les difficultés ont pris un malin plaisir à revêtir toutes les formes possibles et imaginables : défis de ressources humaines, difficultés de voisinage, défis sanitaires, difficultés en termes de locaux, défis financiers, statutaires, organisationnels, administratifs. On ne va pas se mentir, au trivial poursuit des emmerdements, vous avez gagné tous les petits camemberts à tel point que je crois que vos êtes mûrs pour ouvrir un cabinet de conseil en gestion d'ennuis divers.

Et donc la bonne nouvelle que je viens vous apporter, si vous n'êtes pas épuisés, c'est qu'il nous faut en plus changer le monde, rien que cela !

Je dis bonne nouvelle sans aigreur, sans ironie, sans cynisme, au premier degré, sur le plancher des vaches.

Je dis « changer le monde » comme on le dirait à un enfant de six ans, avec toute la simplicité que son âge impose à nos complexes. Car au risque de me répéter : les signaux sont clairs, l'urgence est là, les défis sont énormes... nous devons changer le monde !

Alors changeons-le. Changeons le comme peut le changer le Fagotin.

Changer le monde, c'est changer ce qu'on voit quand on se tient en haut d'une colline et qu'on regarde autour de soi. Au sommet de notre colline, il y a les mares du Rond Ploay, en contrebas il y a des ânes et des poneys qui paissent, participant à maintenir le paysage ouvert comme on dit en aménagement du territoire, il y a des balsamines de l'Himalaya que l'on fait reculer, il y a des morceaux de forêt aménagés pour que des enfants y partent à l'aventure. C'est cela, changer le monde et le Fagotin le fait.

Changer le monde, c'est changer notre manière d'habiter le monde. Nous nous tenons ici dans un lieu qui se veut la démonstration que l'on peut, très concrètement, habiter l'espace autrement. Pendant des années, ces murs ont été ceux d'Elvire et Zénobe, dès à présent, ils seront ceux entre lesquels on fait du pain, du fromage de chèvre, de la poterie, de la vannerie... ils seront les murs entre lesquels émergent



des rêves d'animation et des supports pédagogiques. C'est cela, changer le monde et le fagotin le fait.

Changer le monde, enfin, c'est changer notre manière de regarder ce monde. Depuis que je vis à Stoumont, pas un mois ne s'est écoulé sans que ma lecture du paysage ne soit façonnée par ces apprentissages qui transforment mon regard : dénicher les coins à champignon, distinguer les variétés de rapaces et d'amphibiens, débusquer les traces d'un animal sauvage dans un coin de forêt ordinaire, savoir distinguer les fleurs des fonds de vallées humides, la fourbure d'un équidé et les traces de stress hydrique dans une plantation d'épicéas... Savoir regarder le monde avec ces yeux-là, c'est déjà changer le monde et vous le savez tous ici, le Fagotin y contribue grandement.

Alors surtout ne perdez pas cette conviction que nous ne sommes pas ici seulement pour sabrer le champagne dans un bâtiment fraîchement rénové : nous sommes ici pour changer le monde, nous le faisons déjà, vous le faites déjà et pour cela, il n'y a qu'une chose à faire dans l'immédiat : célébrer le bonheur que nous avons à changer le monde. Félicitations !

CADASTRE DES «CHEMINS & SENTIERS» : QUAND LES CITOYENS S'IMPLIQUENT!

Nous l'annonçons dans notre précédent bulletin communal : un important travail de cadastre des chemins et sentiers des deux communes qui forment le Parc Naturel des Sources était alors à sa phase de lancement et de prospective. L'objectif? Se doter d'un outil pour mieux connaître les chemins et sentiers du territoire du Parc naturel des Sources, parfois tombés dans l'oubli, à l'heure où la voiture est devenue (mais pour combien de temps encore?) reine en matière de déplacements sur nos territoires.

Très utilisés il y a encore cinquante ans, certains de ces chemins de traverse se sont, au fil du temps, embroussaillés, détériorés ou ont été privatisés pour différentes raisons. D'autres tronçons, par contre, se sont créés au fil des passages.

Depuis le début de l'année civile, un travail colossal a été abattu par le Parc, l'ASBL Tous à Pieds et les bénévoles spadois et stoumontois impliqués dans le travail de terrain. Retour sur les étapes traversées et les autres à venir.

Petite rétrospective sur les différentes étapes...

Pour commencer, *Tous à pied* a réalisé une étude de la situation de droit qui compile toutes les sources de données : l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux, la cartographie Openstreetmap et les photos aériennes de la Région wallonne, le plan parcellaire cadastral, les éventuels documents liés à la voirie communale ou tout autre inventaire existant (disponible);

Dans un second temps, entre février et mars, de nombreux bénévoles ont procédé aux vérifications sur le terrain. Les chemins sont-ils dégradés? rebouchés par la végétation? Une nouvelle trace s'est-elle créée? ... Ces questions nécessitaient de parcourir l'ensemble du territoire pour faire état des différences entre le support cartographique et la réalité.

Enfin, l'encodage et le traitement des résultats de terrain par *Tous à pied* a permis d'obtenir la situation de fait, laquelle correspond à une photographie de l'existant.

Au terme de ce travail, un résumé des résultats a été présenté, fin juin, lors d'une séance publique organisée au Domaine de Bérinzenne.

Le Parc naturel et les communes disposent maintenant d'une cartographie numérique complète ainsi qu'une base de données reprenant les caractéristiques de chaque tronçon inventorié. Pour les citoyens intéressés, des cartes en version papier sont consultables à l'Office du Tourisme de Stoumont, au service environnement de Spa ou encore dans les bureaux du Parc naturel.

Un grand merci

Venus de tous horizons, connaissant le territoire ou non, grand marcheur ou plutôt adepte des petites boucles,

amoureux de notre belle région ou simplement intéressé par la thématique, ce sont une soixantaine de bénévoles qui ont contribué à cet inventaire! Ils ont donné de leur temps et de leur énergie! Ils ont parcouru de nombreux kilomètres et collecté de précieuses informations/photos/...

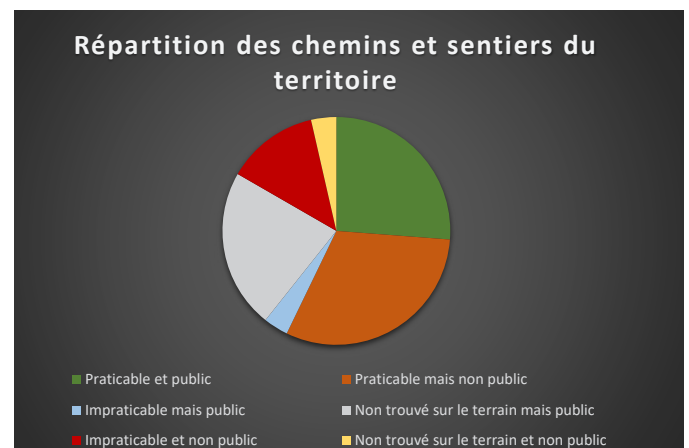
Ce travail a par ailleurs été l'occasion de rapporter le souvenir des chemins et sentiers oubliés, de témoigner des usages passés ou simplement de découvrir, redécouvrir ou faire découvrir un des patrimoines de notre territoire! La commune de Stoumont et le Parc Naturel des Sources tiennent à remercier chaleureusement ces citoyens et citoyennes impliqués.

Quelques résultats

Sur l'ensemble du territoire des deux communes, 1353 km de chemins et sentiers ont été analysés. Parmi ceux-ci, 300 km (299,70 pour être exact) ont été identifiés comme publics et praticables. 355 km ont été identifiés comme praticables mais non publics. Ceci représente donc une grosse moitié des chemins existants selon les documents compulsés (voir ci-dessus).

À cela s'ajoutent les chemins qui n'ont plus qu'une existence sur le papier, car ils ont disparu avec le temps, c'est le cas de 263 km de chemins publics et de 42 km de chemins privés. Certains, parmi les chemins publics, gagneraient à être rouverts, d'autres font doublon avec des voiries parallèles et leur usage, tombé dans l'oubli, témoignent de leur intérêt très limité en termes de mobilité.

Enfin viennent des chemins impraticables (c'est-à-dire obstrués par un panneau d'interdiction, une barrière, de la végétation, un éboulement...). Parmi ceux-ci, on compte près de 40 km de chemins publics et 150 km de chemins non-publics. C'est bien évidemment les 40 km de chemins publics, mais impraticables dont il est utile de clarifier la situation en premier lieu. D'où vient qu'ils sont impraticables? S'agit-il de végétation envahissante, d'un panneau ou d'une barrière injustement (mais parfois en toute bonne foi) positionnés? La commune de Stoumont fera sa part pour tirer, progressivement, ces situations au clair.



Et après ?

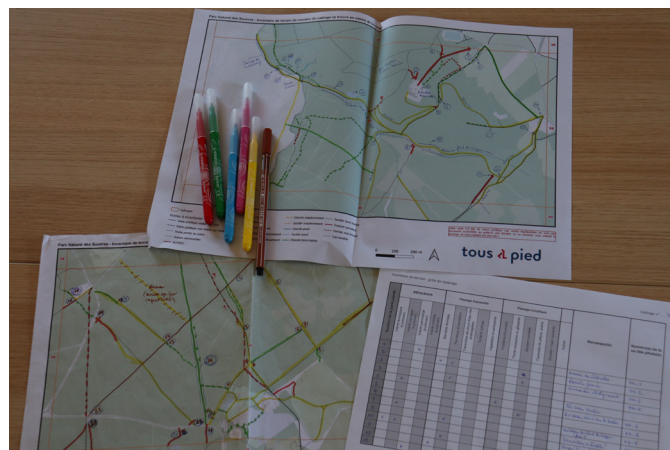
Grâce à la mobilisation citoyenne, les services communaux bénéficient à présent d'un outil ergonomique qui pourra leur servir de document de référence dans la gestion de la petite

voirie : demande de permis, planification de l'entretien du réseau...

Du côté du Parc, cet inventaire sera notamment utile pour des projets de valorisation de certains passages et/ou de planification d'aménagements de certains tronçons (chemins arborés, points de vue...).

Mais ce ne serait pas rendre justice au travail des bénévoles si l'utilisation d'un tel outil restait cantonnée à l'entretien de l'existant. L'ambition est bien de réfléchir et de mettre en œuvre des réouvertures de sentiers là où cela se justifie. Pour compléter des boucles, pour relier les villages entre eux, les arguments ne manquent pas pour prendre à bras le corps certains tronçons et procéder à leur restauration.

Cela constituera un travail indéniablement fastidieux tant les questions de propriété sont souvent complexes en la matière. Il y aura donc lieu de procéder de manière progressive, en n'ouvrant pas simultanément tous les chantiers. Nul doute que l'appui de Tous à Pieds, du Parc Naturel des Sources, de la commissaire voyer et des propriétaires privés directement



ou indirectement concernés sera précieux pour parvenir à un résultat. On les remercie par avance de leur coopération.

Valérie Dumoulin

Directrice du Parc naturel des Sources

Tanguy Wera

Échevin en charge des chemins et sentiers

RENCONTRE TRANSFRONTALIÈRE ENTRE ASSOCIATIONS FORESTIÈRES

En mai dernier, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) a accueilli une délégation de l'Association forestière du Parc naturel régional du massif des Bauges. En visite à travers les forêts de Wallonie durant 4 jours, les forestiers des Bauges ont fait une escale au Parc naturel des Sources, sur le site du Domaine de Bérinzenne. La journée a commencé par une table ronde autour de la question : « *Quels sont les partenariats à développer entre des organismes de développement forestiers et des structures d'animation territoriales ?* ». Le débat s'est notamment illustré par la collaboration entre le Parc naturel des Bauges et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ou encore entre la CAPFP et le Parc naturel des Sources, particulièrement au travers de l'Association forestière des Sources. Au total, ce sont plus d'une trentaine d'acteurs représentant la CAPFP, les Parcs naturels wallons, la Fondation rurale de Wallonie (FRW), les Groupes d'Action Local (GALs), Natagriwal, ... qui ont pris part à cet échange.

L'après-midi s'est déroulée sur le terrain où le groupe a fait la connaissance des membres de l'Association forestière des Sources. Les faciès forestiers du massif des Bauges et du Parc naturel des Sources étant suffisamment similaires, chacune des parties a fortement été intéressée par la manière

dont l'autre a géré la crise des scolytes, comment elle fait face aux surdensités de gibier ou encore quelles essences ont été privilégiées dans les reboisements. En se rendant sur les parcelles de l'association, il a également été question du fonctionnement des associations forestières dans les deux pays. En France, le regroupement de parcelles donne accès à une série d'avantages qui vont du reboisement à la réfection de voiries, entre-autres, ce qui n'est pas le cas en Région wallonne, laquelle ne subsidie pas encore le rassemblement de propriétés. Le regroupement forestier est pourtant une piste de réflexion intéressante à l'heure où les acteurs de la forêt sont autour de la table pour discuter du



paysage forestier de demain dans le cadre des Assises de la Forêt ! L'adhésion aux associations wallonnes n'est donc pas motivée par des subsides régionaux. C'est d'ailleurs une question qui a pu être décryptée par Mirdith Lateur, étudiante en sociologie à l'ULiège qui a fait son stage de fin de master à la CAPFP sur la question des Associations forestières.

La journée s'est terminée comme il se doit, au bord des

fagnes, avec la conviction qu'un nouveau partenariat transfrontalier venait de naître.



ORGANISATION D'UNE FORMATION À DESTINATION DES OUVRIERS COMMUNAUX POUR UN TERRITOIRE PLUS VERT

Le 31 mai dernier, une quinzaine d'ouvriers communaux de Stoumont et de Spa se sont rassemblés à Bérinzenne autour d'un objectif commun : améliorer la gestion de nos espaces publics en respectant la législation en vigueur en terme de biodiversité, notamment en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

A la base, proposer une telle formation à ses agents communaux était un souhait du service environnement de la Ville de Spa. Sollicité par la commune pour l'organisation de ce module, le Parc naturel a saisi l'opportunité d'en étendre l'accès aux services communaux de Stoumont qui ont très vite embrayé sur l'idée ! Un bel exemple de synergie entre le Parc naturel et les services communaux du territoire.

Concrètement, la journée de formation s'est déroulée en deux temps. La matinée a été dispensée par l'asbl Adalia 2.0 et a permis d'aborder les alternatives à l'utilisation de désherbant chimique dont un des exemples le plus connu est le Roundup®.

Après avoir dressé l'inventaire des techniques existantes, des cas spécifiques rencontrés par les communes du parc mais aussi par d'autres ont été présentés aux participants : quelles sont les méthodes éprouvées ? quels sont les avantages et inconvénients des alternatives proposées ? etc.

Les visites du cimetière de Creppe, labellisé « cimetière nature » et des jardins du Vaux-Hall ont illustré la présentation théorique et ont également permis d'évoquer des cas concrets où la gestion semble plus compliquée.

L'après-midi, les ouvriers communaux ont pu bénéficier de l'expertise du SPW dans sa gestion des bords de route par fauchage : quand et comment faucher ? comment identifier certaines plantes ? quels sont les points d'attention à respecter ? Ici aussi, des cas particuliers ont été abordés et des observations ont clôturé la journée, à nouveau du côté de Creppe et ensuite sur les voiries en direction du hameau de Cour.

À l'avenir, ces moments d'échanges entre les différentes équipes communales pourraient conduire à optimiser l'utilisation des machines, et qui sait, voire même investir dans des équipements de gestion qui soient communs aux deux entités du Parc naturel..

Par ailleurs, d'autres modules de formation relative à la gestion des espaces publics pourraient être organisés par le Parc naturel. Mais attention qu'un changement de pratiques nécessite également de communiquer et sensibiliser les utilisateurs de l'espace public, c'est-à-dire les citoyens principalement. En effet, si l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de la gestion des espaces publics par les communes est interdite depuis 2019, tout le monde n'est pas encore prêt à renoncer à des allées et trottoirs exempts de toute « mauvaise herbe ».



Cimetière nature sur la commune de Stoumont



Visite des Jardins du Vaux-Hall à Spa

Un espace public « bien entretenu » et « bien propre » : une conception bien différente d'un individu à l'autre

À l'heure actuelle, ces notions de « bien entretenu » et « bien propre » sous-entendent encore des visions assez conservatrices dans nos sociétés où la place de la nature est toujours largement réservée aux espaces naturels. Pour certains, les haies doivent être taillées au carré et les trottoirs, pavés/graviers et murs/murets doivent être exempts de toute végétation. Pas question d'y voir ci et là des petites brindilles ou fleurs sauvages s'y installer. Et pourtant, une végétation - spontanée ou non - mais contrôlée, permet de nombreux avantages. En voici quelques exemples :

- elle permet de maintenir une certaine fraîcheur au sein des espaces urbanisés ;
- les zones colonisées par de la végétation sont moins sujettes à l'envahissement par les chardons et autres espèces non tolérées en milieu urbain ;
- la végétation en fleur fournit de la nourriture

indispensable aux insectes pollinisateurs, lesquels se raréfient voire désertent carrément les espaces publics trop « entretenus », de type green de golf. Or, de manière générale, faut-il le rappeler, bon nombre d'aliments que nous ingérons n'existeraient plus sans pollinisateurs. Si cela semble évident pour les fruits, les légumes et les céréales, ce l'est un peu moins pour les produits carnés, laitiers, etc. qui proviennent d'herbivores. Multiplier les espaces bénéfiques aux pollinisateurs pour qu'ils puissent eux-mêmes fournir l'alimentation du bétail est donc indispensable à notre survie !

- enfin, la végétation naturelle et spontanée amène un peu de verdure et de couleur pour un coût nettement moindre par rapport aux fleurs horticoles qu'il faut cultiver, mettre en place et entretenir sans relâche. Soulignons que les espèces végétales qui colonisent

spontanément un milieu sont plus enclines à s'y maintenir puisque si elles s'y sont établies, c'est qu'elles y trouvent le terrain idéal ! A quoi bon alors s'acharner pour éradiquer une espèce à l'aide de produit chimique pour en installer une autre qui ne s'y plaira qu'à coup de sarclage, d'engrais et d'arrosage ?

Mais des espaces plus verts et plus « nature » ne signifient pas des espaces non entretenus ! Et c'est là que réside toute la difficulté ! Où mettre la limite ? Comment apprécier et entretenir un brin de « désordre organisé » dans nos espaces de vie ? Comment faire accepter l'idée qu'un espace plus nature n'est pas le résultat d'un laisser-aller mais au contraire, qu'il a été réfléchi et qu'il est géré, parfois même dans certains cas, en demandant plus de travail qu'auparavant !

A méditer...

PAYSAGES D'ANTAN & CHANTIERS « BIODIVERSITÉ » D'AUJOURD'HUI

Les paysages d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui qui, eux-mêmes, ne seront pas ceux de demain. Pour comprendre cette dynamique au mieux, le Parc naturel a mené une analyse sur l'évolution des paysages à travers le temps. Cette exploration, qui s'étend de la fin du 18^e siècle à l'aube du deuxième millénaire, est étayée par des illustrations du Musée de la ville d'eaux, de passionnés d'histoire de la région et s'appuie notamment sur des cartes géographiques anciennes. Les plus curieux (et connectés) d'entre vous ont tout le loisir d'aller les consulter, ces dernières étant libres d'accès via le portail cartographique « WalOnMap ».

Cette étude de l'histoire de nos paysages - qui sera accessible aux citoyens après avoir fait l'objet d'une validation finale par le groupe d'acteurs locaux en charge de son suivi - fait partie de l'analyse globale du territoire de la charte paysagère ayant pour vocation la connaissance, la protection et la valorisation de nos paysages.

Les traces de pratiques anciennes que l'on décèle dans nos paysages d'aujourd'hui sont plus nombreuses que l'on pourrait le penser... Les différents éléments de patrimoine en sont des exemples évidents. Si le petit patrimoine est déjà plus discret pour un regard non averti, que dire des anciens biefs ? Des canaux d'abissage oubliés ? Du souvenir de la présence d'une gare ? Ou encore de ces quelques vieux arbres fruitiers éparpillés dans la prairie ?

La présence de vergers à proximité directe des villages et hameaux remonte au moins à la fin du 18^e siècle, comme en atteste la carte de Ferraris. À l'époque, la mobilité des villageois étant fort restreinte, toutes les denrées nécessaires sont cultivées localement. Les vergers ont perduré à travers le temps jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, moment à partir duquel les paysages connaissent de profonds bouleversements. En effet, la motorisation et la mécanisation de l'agriculture conduisent à l'arrachage d'éléments boisés tels que haies et vergers, et la disparition des petites fermes familiales participe à leur abandon.



Vue sur le village de La Gleize depuis Borgoumont, de nombreux vergers agrémentaient les prairies jouxtant les habitations et fournissaient les villageois en fruits. © Coll. privée R.Gabriel

Le paysage est donc en perpétuelle transformation ; chacun le modifie et le pôle « biodiversité » du Parc naturel n'est pas en reste !

En effet, outre le creusement de mares permettant de temporiser le trajet de l'eau de pluie en aval et la plantation de haies pour renforcer le maillage bocager, l'équipe du Parc naturel accompagne des agriculteurs du territoire en vue de restaurer d'anciens vergers. Ces opérations de restauration ont pour but de tailler, restructurer et rééquilibrer les différents arbres, conservant ainsi les variétés du terroir qui composent notre patrimoine génétique régional et local. De plus, pour remédier à la disparition irréversible de nombreux vergers au fil du temps, le Parc naturel accompagne également les agriculteurs dans la conception d'aménagement de nouveaux vergers, dont les vergers dits « conservatoires ». Ces actions renforcent la biodiversité en proposant notamment le gîte et le couvert aux chouettes chevêches qui nichent dans les cavités des arbres et se nourrissent des mulots qui aiment grignoter les racines des arbres. De petits aménagements favorables à d'autres espèces (dont les reptiles et amphibiens) tels que tas de pierres, carrés de prairie laissés en friche, perchoirs à rapaces, etc. sont réalisés.

Et vous, qu'offrez-vous comme gîtes à la faune dans votre jardin ?

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME POLLEC ?

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT

En **2017**, la Commune de Stoumont a rejoint la Convention des Maires à travers la campagne POLLEC (POLitique Locale Energie Climat), s'engageant ainsi à :

- **Réduire ses émissions de CO2 de 40 %** d'ici 2030 grâce à des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- **Lutter contre la précarité énergétique** ;
- **Renforcer sa résilience** en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

ET CONCRÈTEMENT, ÇA CHANGE QUOI POUR LA COMMUNE ?

À la suite de cet engagement, un plan d'actions (PAEDC) a été co-construit avec un comité de pilotage composé de plusieurs citoyens et de représentants d'organismes locaux.

Dans ce plan d'action, nous retrouvons des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre via l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation des logements, la mobilité, la production d'énergie renouvelable etc. Des actions d'adaptation aux incidences du changement climatique ont également été ajoutées à ce plan.

ET LE RÔLE DES CITOYENS DANS TOUT ÇA ?

La Commune de Stoumont ne pourra pas y arriver sans votre implication. Bien qu'il soit difficile de se projeter dans le futur, le chemin vers une « société résiliente » nécessitera des changements dans un large éventail de secteurs, de même que dans de nombreux aspects de notre vie.

Tous ensemble, montrons-nous à la hauteur des enjeux en nous rappelant que comme le climat change, peut-être devrions nous en faire de même.

Retrouverez le PAEDC complet et sa version résumée sur le site internet de la commune !



Plus d'infos :

www.conventiondesmaires.eu/fr/

estelle.fabry@stoumont.be

<http://www.stoumont.be/>



VOUS AVEZ LA PAROLE !

Il est temps de se rendre compte que la transition énergétique transformera fondamentalement la physionomie de nos territoires et les manières de les habiter. A l'impératif du maintien de la cohésion sociale vient dès lors s'ajouter la nécessité d'une adhésion et d'une implication forte des acteurs locaux (citoyens, entreprises, agriculteurs, associations, etc.)

Vous êtes citoyen ou acteur de la Commune de Stoumont et vous avez envie de participer à un projet ambitieux, de faire partie de la transition énergétique que nous vivons actuellement et ce à l'échelle locale ? Alors, rejoignez le comité de pilotage de Stoumont !

Concrètement, nous nous réunirons 2 à 3 fois par an, selon les thématiques abordées. Lors de ces rencontres, nous développerons ensemble des projets futurs, nous recevrons des experts de domaines divers, nous organiserons des événements ayant pour but de sensibiliser l'ensemble des secteurs aux enjeux actuels, etc.

Vous souhaitez être tenu au courant de la prochaine réunion ? Contactez-nous par mail ou par téléphone afin d'être repris dans notre base de données.

VOUS AVEZ LA PAROLE ... PROFITEZ-EN !

Plus d'infos :

 Route de l'Amblève, 41
4987 Stoumont

 +32 (0) 487 79 26 93

 estelle.fabry@stoumont.be

EVALUEZ VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Pour des raisons environnementales et/ou économiques, vous réalisez sans doute déjà plusieurs gestes au quotidien au niveau énergétique, gestion des déchets ou encore dans l'utilisation des moyens de transports. Nous vous invitons à vous tester en quelques questions afin d'évaluer vos actions, de vous encourager à les poursuivre ou vous donner peut-être des pistes pour les rendre plus pertinentes.

Faites le test !

Pour chaque point, évaluez-vous, totalisez ensuite vos résultats et découvrez quel citoyen vous êtes !

ÉNERGIE

1. Toutes les ampoules de la maison sont des LED.	0	1	2	3	4	5
2. À la maison, dès qu'une pièce n'est pas occupée, les lampes sont éteintes.	1	2	3	4	5	6
3. À la maison, il n'y a aucun appareil en veille, ceux non-utilisés sont débranchés.	2	3	4	5	6	7
4. Ma maison est bien isolée.	4	5	6	7	8	9
5. J'ai des panneaux solaires (photovoltaïque ou thermique) sur ma maison.	2	3	4	5	6	7
6. À la maison, tout le monde est attentif à économiser l'eau et l'électricité au maximum.	2	3	4	5	6	7

MOBILITÉ

7. Je privilégie le vélo ou la marche dès que possible au lieu d'utiliser la voiture.	3	4	5	6	7	8
8. J'utilise le co-voiturage pour aller travailler ou je prête mon véhicule.	3	4	5	6	7	8
9. J'utilise les transports en commun.	2	3	4	5	6	7

PROPRETÉ ET ÉCONOMIE

10. À la maison, tout le monde est au courant de l'importance de bien trier ses déchets et le fait !	0	1	2	3	4	5
11. À la maison, nous pratiquons la récupération (matériel d'occasion, réparations de matériel, magasin de seconde main...) et nous prenons soin de notre matériel pour prolonger sa durée de vie.	0	1	2	3	4	5
12. Quand je fais mes courses, je veille à faire des achats réfléchis, en respectant ma liste de courses.	0	1	2	3	4	5
13. Quand je fais mes courses, j'essaie d'acheter le moins d'emballage possible (en vrac, ...)	1	2	3	4	5	6
14. J'essaie de faire vivre le commerce local en favorisant les circuits courts (GAC, ...)	1	2	3	4	5	6

ADAPTATION

15. Lors de travaux au sol, nous veillons à utiliser des surfaces perméables pour permettre à l'eau de s'infiltrer et éviter les inondations.	2	3	4	5	6	7
16. Nous privilégions le mulching (technique de tonte en petits fragments et sans ramassage)	0	1	2	3	4	5
17. Nous avons un lagunage ou une micro-station d'épuration pour les eaux usées (sans raccordement aux égouts).	0	1	2	3	4	5

**Vous totalisez entre 80 et 108 points
Félicitations !**

Vous avez bien compris votre rôle d'éco-citoyen ! Vous gérez bien l'énergie de votre maison et vous avez de bons réflexes énergétiques. Vous avez conscience de l'impact de la mobilité sur l'avenir de notre planète et vous privilégiez des solutions plus « douces » quand vous en avez l'occasion. Vous participez à l'économie locale en privilégiant les commerces locaux et les circuits courts. Vous êtes attentif au tri correct des déchets et vous prenez soin de votre matériel afin de lui donner une plus longue durée de vie ou une seconde vie. Vous adapter au changement de climat, c'est votre dada !

**Vous totalisez entre 45 et 80 points
C'est pas mal !**

Vous êtes conscient de l'impact de vos gestes quotidiens et de notre société sur l'avenir de la planète. Vous réalisez déjà quelques économies d'énergie et/ou vous utilisez un peu la mobilité douce et/ou vous faites des efforts pour réduire un peu vos déchets et les trier. Vous pouvez trouver des conseils auprès d'un guichet de l'énergie, sur le site internet de votre commune, chez des collègues ou des voisins qui ont peut-être des petites astuces à vous donner... Vous faites certains efforts pour vous adapter au changement climatique. C'est déjà bien mais vous pouvez toujours faire mieux ! Courage ! Poursuivez vos efforts !

Vous totalisez entre 0 et 45 points : Il y a des efforts à faire !

Vous êtes conscient de l'impact de vos gestes quotidiens et de notre société sur l'avenir de la planète mais vous ne savez pas comment améliorer les choses à votre niveau ou vous ne le souhaitez pas... Si tout cela vous semble difficile, n'hésitez pas à demander des conseils auprès d'un guichet de l'énergie, sur le site internet de votre commune, chez des collègues ou des voisins qui ont peut-être des petites astuces à vous donner. Vous n'êtes pas obligé de vous améliorer sur tous les points dès le début, fixez-vous un ou deux petits objectifs facile à atteindre et avancez progressivement vers d'autres objectifs. Les mauvaises habitudes sont souvent difficiles à changer mais vous pouvez y arriver ! Votre portefeuille, votre santé et celle de votre famille seront récompensés de ces efforts ! La planète a besoin de vous !

D'autres outils :

- **Quickscan :** <https://www.monquickscan.be/>
- **Les guichets de l'énergie :** <https://energie.wallonie.be/fr/guichets-energie-wallonie.html?IDC=6946>
- **Les gestes écocitoyens pour un quotidien durable :** <https://www.notre-planete.info/ecologie/eco-citoyen/>

JE REMPLACE MES AMPOULES PAR DES AMPOULES LED



L'ampoule.

Tout le monde connaît, tout le monde en a... Pas étonnant que cet objet des plus utiles soit devenu un symbole de l'énergie. Combien de campagnes abordant les économies d'énergie ne l'ont pas reprise sur leur logo ou leurs affiches ?

Et bien souvent, c'est l'ampoule fluocompacte, la fameuse ampoule dite « économique » facilement reconnaissable à son tube tournoyant ou en arceaux, qui est affichée en véritable emblème de l'efficacité énergétique.

Alors, « économique », oui, certes... par rapport aux vieilles ampoules classiques à filament et aux halogènes.

Sauf que, aujourd'hui, une nouvelle génération d'ampoules fait bien mieux qu'elle...

Les ampoules LED, voilà désormais le top du top de ce qui se fait de mieux en termes d'ampoules économes en électricité. Elles consomment jusqu'à 10 fois moins que les ampoules "classiques" à incandescence et jusqu'à 2 fois moins que les fluocompactes.

Alors longue vie aux LED... en attendant encore mieux !

DU LED À STOUMONT !

Nous avons comme objectif de transformer l'ensemble de notre éclairage public OSP par de l'éclairage LED d'ici 2030.

Actuellement, nous sommes déjà intervenus sur 538 luminaires soit **72%** de l'éclairage public OSP actuel.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ **ECOCONSO.BE** COMPARE DIFFÉRENTS TYPES D'AMPOULES
- ➡ LE SITE **ENERGIE+** EXPLIQUE LA TECHNOLOGIE LED
- ➡ RETROUVEZ PLUS DE BONS GESTES SOUS FORME DE BULLES SUR LE SITE **BULLESDENERGIE.BE**

Source : <https://bullesdenergie.be/>

JE VÉRIFIE LA PRESSION DE MES PNEUS



D'habitude, après avoir beaucoup travaillé, relâcher la pression est plutôt une bonne chose.

Mais dans le cas des pneus... pas vraiment.

Hé oui, parce que qui dit baisse de pression dans les pneus dit pneus sous-gonflés, et qui dit pneus sous-gonflés dit plusieurs problèmes :

- Pour la planète et le porte-feuille, avec une augmentation de la consommation de carburant
- Pour la sécurité, avec une moins bonne tenue de route et une distance de freinage accrue
- Pour la durée de vie du pneu, avec une usure prématurée des pneus

Donc pour éviter tout ça, n'hésitez pas à vérifier régulièrement la pression de vos pneus. Idéalement, une fois par mois.

Cette vérification se fait à froid. Les pressions recommandées par le constructeur sont généralement collées sur la tranche de la porte côté conducteur.

En fait, les pneus, c'est comme nous, c'est quand on est gonflé à bloc qu'on est le plus efficace !

POUR ALLER PLUS LOIN



QUAND ET COMMENT VÉRIFIER LA PRESSION DES PNEUS :
[HTTPS://WWW.AUTOSECURITE.BE/NEWS/PRESSION-PNEUS-VERIFIER/](https://www.auto securite.be/news/pression-pneus-verifier/)

Source : <https://bullesdenergie.be/>

Tourisme

« VERS UN TOURISME BIENVEILLANT » - RETOUR SUR LE COLLOQUE



Après avoir questionné l'avenir de nos églises et le devenir de nos forêts, s'organisait un troisième colloque consacré cette fois au tourisme durable en Ardennes, ce poumon vert désormais au cœur de demandes croissantes : celles des visiteurs plus nombreux, celles des acteurs du tourisme soucieux d'élargir l'offre, celles des habitants attentifs à préserver leurs usages et leur qualité de vie.

Pour nombre de communes en mal de ressources économiques, le tourisme constitue un levier de développement à (re) considérer. Nuisances et crises actuelles obligent à réétudier les stratégies de valorisation de ce territoire. La nécessité est désormais d'équilibrer une attractivité volontairement renforcée et repensée avec durabilité.



Le 14 mars dernier, 150 participants se sont réunis pour écouter les 17 exposés et débattre avec les intervenants.

Vous n'avez pas eu l'occasion de nous rejoindre ? Vous avez toujours la possibilité de découvrir la synthèse des interventions en vous rendant sur l'onglet « news » du site : <http://site.mufo.be>

Un temps pour penser le tourisme et le touriste – par Geneviève CLASTRES

L'Ardenne, trajectoire d'un territoire mis en tourisme de 1850 à nos jours – par Stéphanie QUERAT et Derek BRUGGEMAN

Crises et changements climatiques rebattent les cartes ! Quels tourisms en Wallonie ? – par Michèle HAINE, Derek BRUGGEMAN et Stéphanie QUERAT

Comment concilier les évolutions du secteur touristique et les objectifs de la Wallonie en matière d'aménagement du territoire ? – par Michèle HAINE et Derek BRUGGEMAN

Le tourisme durable, « quésaco » ? Quelles réalités en Wallonie ? Le durable sera-t-il sexy ? – par Marie SPAEY

« Les forêts d'Ardenne », des territoires d'expérimentations innovantes. – par Valérie DOUTRELEPONT

« Partir loin tout près », L'Ardenne Transfrontalière à la conquête de nouveaux visiteurs et de pratiques touristiques plus durables. – par Stéphanie DROTHIER et Danielle GEVAERTS

L'écotourisme « Nature », une opportunité d'enrichir notre biodiversité en profitant doublement aux territoires ruraux ? – par Marc DUFRENE

Les parcs naturels de Wallonie, un réseau de territoires habités et protégés source d'un tourisme durable. – par Véronique DE HERDE et Sébastien ESTE

Des chevilles ouvrières, reliées pour fédérer, un impératif de changement ? – par Anne-Lise OLIVIER, Cédric MAILLAERT et Marie SPAEY

Des territoires français engagés, « Voyageons-Autrement » nous en parle – par Geneviève CLASTRES

Une organisation portée par le Centre Culturel Stavelot-Trois-Ponts, en collaboration avec le Royal Syndicat d'Initiative de Trois-Ponts, la Maison du Tourisme Haute Ardenne, la Commune de Stoumont, le Collectif Forêt, la Fondation Rurale de Wallonie, le Parc Naturel des Deux Ourthes, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. Avec le soutien financier de la Fondation Be Planet, Elia, le CGT et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège

Edith Lambert

Animatrice culturelle – CCSTP

Marie Monville

Echevine du Tourisme

NOUVEL HABITANT ET DÉJÀ CHAMPION DU MONDE!

Hugo Van de Plas vient de se domicilier à Chevron. Son nom ne vous dit rien ? Il a pourtant été sacré champion du monde cet été lors d'une compétition internationale à Québec!

On vous l'accorde, la nouvelle est peut-être restée en partie confidentielle du fait qu'Hugo est l'homme de l'ombre : partenaire dans l'écriture, dans le jeu, metteur en scène... il est, au sein de la compagnie Alogique, celui qui a permis à l'interprète Laurent Piron de briller lors de l'édition 2022 du concours de la fédération internationale des sociétés magiques qui a lieu tous les trois ans.

Avec leur spectacle « Battement de peur » et leur concept de magie nouvelle, ils ont ravi le jury tout en dépoissant un art parfois relégué injustement au second rang. C'est d'ailleurs ce qu'a voulu saluer le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, venu les féliciter en personne lors d'une petite réception dans leur local de répétition, quelques jours après leur retour sur le vieux continent.

Curieux de voir ce qui a séduit le jury et classé nos champions devant les candidats des autres nations? N'hésitez pas à entrer le nom de la compagnie ou de son interprète phare dans n'importe quel moteur de recherche, vous n'y verrez pas Hugo mais, c'est peut-être bien cela qui fait toute la magie.

Tanguy Wera

Echevin de la Culture



INAUGURATION DE « STOUMONT S'EXPOSE » À L'ANCIEN CHÂTEAU DE RAHIER

Discours prononcé par l'Echevin de la Culture, Tanguy Wera

Chers amis de l'ancien château de Rahier, chers artistes,

Vous avez tout compris et si je prends la parole comme vous m'y avez invité c'est pour lever le moindre doute qui pourrait subsister sur cette certitude qui m'habite : vous-avez-tout-compris! Quand je dis « vous avez tout compris », ce n'est évidemment pas un éloge à la lucidité exceptionnelle d'un président, ni même d'un comité ou d'un des artistes exposés ici, ce « vous avez tout compris », il veut saluer l'intelligence collective qui s'exprime au travers d'un événement comme celui que nous inaugurons.

Il y a d'abord ce lieu, tout comme il faut une terre fertile pour faire pousser des tournesols, il faut, pour mettre à l'honneur 14 artistes dans un petit coin d'Ardenne, un lieu comme celui-ci. Pour ce lieu, déjà, vous avez tout compris.

Parce que vous avez été cueillir les gestes artistiques à deux pas de chez nous, vous avez tout compris. Rassembler 14 artistes qui sont autant de fleurs endémiques de Stoumont, c'est le geste d'un botaniste attentif qui sait dénicher les fleurs les plus discrètes et en faire voir les particularités. Vous êtes riches de ce talent de botaniste et vous nous enrichissez par la même occasion, merci pour cela.

Mais ce n'est un secret pour personne, nous traversons une époque bien difficile à comprendre. Qui pour discerner les paroles sages entre les commentateurs bruyants de l'actualité? Canicule, pénuries, pandémies, guerres et inondations crient pour se faire entendre, mais on les regarde,

hagards, comme des boxeurs désorientés par un coup trop violent. Et si l'on était de ces héros de bande dessinée, on verrait tourner des étoiles, étincelles dans l'obscurité de nos têtes sonnées. Ces étoiles, c'est l'œuvre de ces artistes qui offrent sur le monde d'autres regards. Disent-ils les vérités que l'on peine à entendre? Qui sait? Mais l'ambition de l'art est de dire, sinon la vérité, du moins la beauté du monde. Et cette beauté, elle a mille nuances, mille visages.

C'est l'œil photographique d'Elisabeth Dubois qui la capte dans les courbes architecturales quand celui de Gabriel de Potter la saisit dans l'ondée claire. C'est la lumière des pinceaux de Guy Counhaye qui va la chercher là où ne l'attendaient pas Caroline Tinlot ou Christine Piron. Je ne les citerai pas tous, mais vous avez compris que l'essentiel, c'est de la diversité des regards ici rassemblés que naît



la beauté. Je suis persuadé que pour comprendre un peu mieux le monde, on ne peut se passer de la diversité de ces regards.

Et parce que tout au long de l'année, les amis de l'ancien château de Rahier donnent à voir cette diversité, des

mines de manganèse aux paysages du Rouge Thier, des documentaires aux spectacles pour enfants, je ne peux pas m'empêcher de vous le répéter une dernière fois : vous avez tout compris. Bravo et merci.

Sécurité

DU CHANGEMENT À LA MAISON DE POLICE DE STOUMONT !



Le 1^{er} décembre dernier, après plus de trente ans en poste sur la commune de STOUMONT, un record en soi, le 1^{er} INP Eric BOUDLET profite désormais d'une retraite bien méritée. Et pourtant ici, on a l'impression qu'il est encore là tant vous êtes nombreux à toujours demander «Monsieur BOUDLET» ou bien souvent, simplement «Eric» ! C'est qu'après tant d'années, il avait su se faire apprécier ! Toujours à l'écoute, calme, efficace, serviable, rencontrant on ne pouvait mieux les idéaux d'une police de proximité résolument tournée vers le citoyen.

Ce n'est plus dans un véhicule de police que vous le croiserez maintenant mais bien chevauchant son vélo de course sur les routes vallonnées de notre belle commune qu'il connaît si bien !

Bon vent Eric, tu passes quand tu veux !

Qui dit départ dit forcément arrivée. Ainsi, après avoir accueilli l'inspecteur Frédéric LAURENT il y a quelques temps **déjà**, le 1^{er} inspecteur Guy TOURNAY a rejoint nos rangs. Provenant de la maison de police de MALMEDY, l'inspecteur TOURNAY est un policier expérimenté, et, à l'instar d'Eric BOUDLET, résolument tourné vers la police de proximité.

Quant à l'inspecteur Steve LECOQ, il a rejoint, à sa demande, la section mobilité. Nous le verrons encore, au guidon de sa moto de service, lors d'actions dans la vallée de la Lienne par exemple. Son remplacement est planifié.

Les 1^{ers} inspecteurs SURETING et DEMOITIE, qui ne sont plus à présenter, ainsi que moi-même, complétons l'effectif policier et nous comptons aussi sur la collaboration à mi-temps de notre CaLog Madame Solange Bizien, en premier accueil tous les lundis et jeudis.

Afin de rencontrer au mieux nos objectifs, ces mouvements ont été l'occasion de modifier la répartition des quartiers.

Notre commune en compte désormais quatre, répartis comme suit :

Quartier LA GLEIZE : 1^{er} Inspecteur Michaël SURETING

Andrimont - Borgoumont - Chevrouheid - Cour - rue de l'Eglise - Exbomont - La Gleize - Hasoumont - Heilrimont - Les Minières - Moulin du Ruy - Moustier - Roannay - Roanne - Roanne-Coo - Roanne-Coo Grand'route - Le Rosier - Roumez - Ruy - Wérimont

Quartier STOUMONT : 1^{er} Inspecteur Guy TOURNAY

Route de l'Amblève - Village - Froidcour - Monthouet - Route de Spa

Quartier LORCE : 1^{er} Inspecteur Brice DEMOITIE

Beauloup - Bierny - Cheneux - Monceau - La Vaux-Renard - Gare de La Gleize - Gare de Stoumont - Fagnenaze - Naze - La Bruyère - Chession - Froidville - La Lienne - Le Thier - Lorcé - Meuville - Moulin de Rahier - Moulin de Targnon - Rahier - Targnon - Xhierfomont - La Venne

Quartier CHEVRON : Inspecteur Frédéric LAURENT

Bierleux-Bas - Bierleux-Haut - Bru - Chauveheid - Chevron - Les Forges - Habiémont - La Platte - Neucy - Neufmoulin - Neuville - Oufny - Picheux-Bas - Picheux-Haut

Le policier qui complètera l'effectif appuiera ces quartiers en fonction des besoins. Les changements seront bientôt apportés sur le site internet de notre zone de police.

Que ce soit pour déposer une plainte, nous faire part d'un problème, d'un conflit ou quoi que ce soit, n'hésitez surtout pas à nous contacter, par téléphone, par mail ou en poussant notre porte, tous les jours ouvrables de la semaine à l'exception du mardi et hors temps de midi. Nous tâcherons toujours, parmi toutes les actions possibles, de trouver la solution la plus adaptée à votre problème.

Jean-Philippe LOUIS

1^{er} inspecteur principal

Sport

RALLYE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022

Le **Spa Rally** est le seul rallye actuellement autorisé sur le territoire de la commune de Stoumont.

L'édition 2022 est programmée le **samedi 3 décembre prochain entre 08H30 et 17H30** et se déclinera en deux étapes spéciales.

Seront concernés,

pour la première étape (14,2 km) : outre une partie de la vallée de La Lienne, les village et hameaux de Chesson, Xhierfomont, Meuville, Moulin de Rahier, Bierleux et Chevron

pour la seconde étape (6,7 km) : les hameaux d'Andrimont, de Ruy, de Moustier ainsi que le village de Moulin du Ruy

Deux passages sont planifiés par étape. Des ouvertures de la voirie seront prévues entre chaque passage. Une centaine de véhicules sont attendus par l'organisateur.

Les reconnaissances dans le respect du code de la Route sont autorisées uniquement les 26 novembre entre 9H00 et 20H00 et 27 novembre entre 09H00 et 18H00 et ce, exclusivement avec des voitures banalisées, identifiées par l'organisateur.

Le Collège a délivré une autorisation ponctuelle pour cette édition 2022. Celle-ci sera suivie d'une réunion d'évaluation avec l'ensemble des parties concernées. Ce bilan influencera les autorisations ultérieures.

De plus amples informations paraîtront en temps opportun sur notre site, page Facebook et dans la presse locale.

Les riverains seront directement informés par l'organisateur, au travers d'un courrier distribué par ses soins, dans le courant du mois de novembre.

La coordination de ces événements est concertée avec la Zone de Police de Stavelot-Malmedy.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

Journal de la bibliothèque



LE BIBLIOBUS ?

UNE BIBLIOTHÈQUE À VOTRE PORTE !

BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE

Rue de Wallonie, 28 - 4460 GRACE-HOLOGNE
Tél. 04 279 53 79
culture.itinerante@provincedeliege.be



Province de Liège
Culture

Le bibliobus ? Une bibliothèque à votre porte !

Le bibliobus de la Province de Liège qui dessert votre commune est avant tout un service de proximité à l'écoute de ses lecteurs. Notre priorité ? Favoriser l'accès à la culture, à la lecture et à l'information pour tout un chacun et ce, en toute convivialité.

► Souplesse, convivialité et partage...

Véritable bibliothèque itinérante ouverte à tous, le bibliobus va à la rencontre d'un public moins mobile, il est un relais auprès de nos écoles, associations d'éducation permanente, organismes socioculturels, crèches...

► Pour 6€* par an, le bibliobus c'est un service qui vous propose :

- 3000 à 4000 livres et une quinzaine de revues pour adultes et enfants, en libre accès, dans le bus
- Une large collection de livres en grands caractères
- Des livres jeunesse en multiples exemplaires
- L'accès aux collections de la Bibliothèque des Chiroux et d'autres bibliothèques grâce à la carte PASS et au prêt interbibliothèques
- L'accès aux ressources numériques telles que Lirtuel, Bibliovox, Vodeclic, Skilleos, Scopalto, Universalis, ...

► Les prêts

Les prêts (de 30 livres maximum) sont consentis pour 2 passages et sont renouvelables une fois. La réservation des livres s'effectue lors de votre visite dans le bibliobus, par lettre ou e-mail.

►►► Pour plus d'informations MaBibli.be

* Gratuit pour les moins de 18 ans

HORAIRE BIBLIOBUS > MARDIS A

DOLEMBREUX (Sprimont) Ecole communale, Rue d'Esneux, 28	9h40 à 11h	MOULIN DU RUY (Stoumont) Ecole communale, Moulin du Ruy, 32	14h35 à 14h55
NONCEVEUX (Aywaille) Ecole communale, Rue de l'école, 2	11h20 à 12h	RUY (Stoumont) Ruy, 45	15h à 15h15
LA GLEIZE (Stoumont) Ecole communale, Rue de l'église, 11	13h30 à 14h20		

PASSAGE DU BIBLIOBUS > SEPTEMBRE 2022 - JUIN 2023

► Septembre	13	► Février	14
► Octobre	4	► Mars	21
► Novembre	8 - 29	► Avril	11
► Décembre	20	► Mai	16
► Janvier	24	► Juin	6 - 27

LES PRETS

sont consentis pour 2 passages et sont renouvelables 1 fois.

RESERVATION DE LIVRES

lors de votre visite au Bibliobus, par lettre ou par courriel

Exceptionnellement, en cas d'urgence, les ouvrages peuvent être réservés par téléphone.

éditeur responsable : province de Liège, place sainte-Lambert 10A, 4000 Liège - graphisme : chirox - ne pas jeter sur la voie publique

HORAIRE BIBLIOBUS > MARDIS B

JEVIGNE (Lierneux) Ecole communale, Jevigné, 21	10h à 10h30	RAHIER (Stoumont) Ecole communale, Rahier, 77	11h40 à 12h10
ARBREFONTAINE (Lierneux) Ecole communale, Herdavoye, 8	10h45 à 11h15	CHEVRON (Stoumont) Ecole libre Sainte Thérèse, Chevron, 30	13h40 à 14h50

PASSAGE DU BIBLIOBUS > SEPTEMBRE 2022 - JUIN 2023

► Septembre	6	► Février	7
► Octobre	18	► Mars	14
► Novembre	22	► Avril	4 - 25
► Décembre	13	► Mai	30
► Janvier	17	► Juin	20

LES PRETS

sont consentis pour 2 passages et sont renouvelables 1 fois.

RESERVATION DE LIVRES

lors de votre visite au Bibliobus, par lettre ou par courriel

Exceptionnellement, en cas d'urgence, les ouvrages peuvent être réservés par téléphone.

éditeur responsable : province de Liège, place sainte-Lambert 10A, 4000 Liège - graphisme : chirox - ne pas jeter sur la voie publique

Journal de la Jeunesse

REMISE DES CEB 2022

Discours prononcé par l'Echevin de l'Enseignement, Tanguy Wera

Monsieur le bourgmestre, chers directrices et directeur, institutrices et instituteur mais surtout chers élèves,

Dans un petit village paisible de l'Ardenne belge, non loin d'un vieux chêne et d'un ancien château, il y a une petite école, et devant cette école, on peut lire un panneau sur lequel sont inscrits quelques mots « du plaisir d'apprendre au bonheur d'agir ».

Il y a un tout petit peu plus de 24 heures, dans une salle pleine de dorures et de sièges en velours rouge, on a remis son CESS à un grand garçon de vingt ans. Avec un peu de retard, il a terminé les secondaires. Ce garçon, il s'appelle Daader et il y a sept ans, Daader ne parlait pas français. Depuis, il a rencontré une prof qui lui a donné l'envie de travailler dur pour maîtriser cette langue et un autre professeur qui lui a fait aimer cette matière. Ça l'a amené sur la scène d'un tournoi d'éloquence où il a pris la parole devant des dizaines d'adultes pour raconter son histoire.

Dans un vieux théâtre aux murs qui s'écaillent, à Verviers, il y a tout juste une semaine, des élèves de secondaire ont rencontré

Camille. Camille est française, elle vient des montagnes et elle termine des études à la Sorbonne, une grande université parisienne. Si Camille est connue, c'est surtout parce qu'elle se bouge pour le climat et qu'elle est suivie, sur les réseaux sociaux, par plus de 150 000 personnes. Tous les jours, elle publie des messages qui racontent ses combats et qui invitent à la rejoindre pour changer le monde.

Alors, vous vous demandez peut-être quel est le lien entre cette militante française, ce grand gaillard dont le français a bouleversé la vie et vous qui êtes ici pour recevoir votre CEB aujourd'hui.

Le lien, il tient dans ces quelques mots : du plaisir d'apprendre au bonheur d'agir. Vous terminez six ans d'école primaire et je dois malheureusement vous annoncer que vous allez oublier une partie des apprentissages que vous avez accumulés durant ces années. La date de la fin de l'Antiquité, l'enfer des participes passés ou la conjugaison au conditionnel des verbes irréguliers mais ce que vous n'oublierez jamais, c'est le plaisir que vous avez ressenti à apprendre, à comprendre. Ce genre d'émotion, ça reste toute une vie, je vous le jure et j'ai pourtant une très mauvaise mémoire.

Le plaisir d'apprendre, ce n'est pas apprendre sans effort, ce n'est pas forcément apprendre en jouant ou en s'amusant,

le plaisir d'apprendre, c'est les petites joies qu'on éprouve quand ce que l'on croyait impossible hier est devenu une réussite aujourd'hui. Des plaisirs comme ceux-là, je suis sûr que vous en avez déjà vécus et je vous en souhaite encore de très nombreux. Comme Daader, je vous souhaite de pouvoir transformer l'une ou l'autre de vos bêtes noires en motifs de plaisir et de fierté.

Le bonheur d'agir, c'est celui qu'exprimait Camille il y a une semaine. Elle racontait que, souvent, on la questionnait sur son engagement. N'était-ce pas trop déprimant de sans cesse alerter sur les dérèglements climatiques ? N'en avait-elle pas marre de sans cesse constater, impuissante, la disparition des ours polaires et la destruction des fonds marins ? Et elle répondait ceci : vous n'imaginez pas comme on est heureux

d'agir ensemble. C'est gai de sentir que l'on n'est pas tout seul et surtout, surtout, c'est une joie immense de se mettre en mouvement, même si l'on ne remporte pas tous ses combats.

Alors en ce jour de remise des CEB, je vous souhaite, à tous et toutes, comme Camille, comme Daader, de faire de nombreux allers et retours entre le plaisir d'apprendre et le bonheur d'agir. Je vous souhaite de garder dans vos cœurs l'émotion de chaque apprentissage, de chaque action. C'est le soleil d'un cœur pareil qui enverra sa chaleur et sa lumière dans votre corps, qui fera briller vos yeux, qui fera de vos cerveaux des machines à transformer l'énergie solaire en nouvelles connaissances et de vos mains, des outils pour à bâtir un monde meilleur. Nous croyons en vous, croyez en vous, vous aussi, vous irez loin, vous serez heureux et c'est tout ce qui compte !

DES ÉCOLES ZÉRO DÉCHET

Dans le cadre de son enveloppe « Zéro Déchet Sauvage », la société Spadel finançait, pour les écoles du territoire de de Spa et Stoumont un accompagnement afin d'être labellisées « écoles Zéro Déchet ». 11 écoles ont ainsi été accompagnés par trois coachs de l'ASBL Goodplanet sur le chemin de ces défis. Elles recevront, en mai 2023, le label « école plus propres » de Be Wapp.

Concrètement, les membres du personnel enseignant, directions, agents d'entretiens, élèves ont élaboré un plan d'action pour agir sur différents axes au fil des deux années scolaires. Dans chaque école, des classes relais ont bénéficié d'une animation par un coach de Goodplanet. Ils ont eu l'occasion de se lancer dans des défis en ligne sur la plateforme « déchainez-vous » de BeWapp, ont vécu différents ateliers liés aux déchets : le twister du tri, les tables d'anniversaire maxi et zéro déchet, la dégustation d'eaux aromatisées... ils ont, en fin d'année été invités, lors d'un troisième jour de formation, à tenir des stands pour faire vivre les apprentissages acquis aux autres élèves et à leurs parents. Pour y avoir participé en tant que papa, je peux vous dire qu'il y a de quoi être impressionné par la masse d'informations et de bons réflexes accumulés par des petits bouts hauts comme trois pommes : des mois après,

les enfants repèrent un tissu d'emballage à la cire d'abeille à 2 kilomètres à la ronde. Les pancartes créées à l'école de Moulin du Ruy quant à elles n'ont rien à envier aux meilleurs slogans de manifs pour le climat.

Nelson Mandela aurait dit « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde », nul doute que c'est la conviction qu'aura acquis tout qui passait près d'une de nos écoles lors de ces moments formateurs ... et tous les autres jours aussi d'ailleurs.

Tanguy Wera

Échevin de l'Enseignement et de la Transition



INFOR JEUNES MALMEDY : « L'INFORMATION SANS CONDITION, POUR TOI ET PRÈS DE CHEZ TOI »

INFOR JEUNES, C'EST QUOI ?

Infor Jeunes Malmedy, c'est un Centre d'Information pour les jeunes des communes de Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Waimes, Stoumont et Lierneux. Il propose une information indépendante, complète et actualisée sur tous les thèmes qui intéressent les jeunes (Job étudiant, mobilité internationale, vie relationnelle et affective, sécurité sociale, démarches après les études,...)

Ce qu'Infor Jeunes propose :

Des services (des permanences pour répondre à toutes les questions des jeunes, une aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, de l'orientation scolaire, des répertoires de kots, de jobs étudiants et de profs particuliers, ...)

Des animations dans les écoles mais aussi avec tout groupe de jeunes (Assuétudes, C'est mon choix, Internet et toi, Focus climat, ...)

Des actions et des événements (Salon du jeune bourlingueur, Action job, Campagne ruban blanc, Action SIDA, ...)

→ Tous les détails se trouvent sur le site internet : www.inforjeunesmalmedy.be

Rachel Gazon : Animatrice-Informatrice

Damien Libert : Animateur-Informateur

Sophie Dutilleux : Coordinatrice-Animatrice



INFOR JEUNES MALMEDY
Place du Châtelet, 7a
4960 MALMEDY
080/33.93.20 (Permanence)

Permanence du mardi au jeudi de 12h à 17h et le vendredi de 12h à 17h30.

www.inforjeunesmalmedy.be

Les Ateliers du Mercredi

septembre - octobre 2022

✓ **Pour qui ?** Tous les enfants de 2½ à 12 ans

✓ **Où ?** Ecole communale de La Gleize (rue de l'Eglise, 11)

✓ **Tarif ?** Animations 2h (de 14h à 16h) : 3,00 €

📍 Le Club nature de 13h45 à 16h15

✓ **Accueil :** à partir de 13h00 et jusqu'à 17h30 (0,75 €/½ h)

Animatrices :

Chloé ARVICUS,

Jennifer GENIN,

Géraldine VILVORDER

Fagotin : Charlotte VILVORDER

31/08

**Maternel
et Primaire :**
Jeux de coopération



07/09

Maternel :
Brico piqueuvre
Primaire :
Dessin magique



14/09

Maternel :
Peinture papillon
Primaire :
Peinture sur coquillage



21/09

Maternel :
Balade en forêt
Primaire :
Papier marbré



28/09

Maternel :
Gaufre
Prim. : Le Club Nature !
Chasse aux champis



05/10

Maternel :
Psychomotricité
Primaire :
Jeux de quilles



12/10

Maternel :
Petits jeux extérieurs
Primaire :
Brico récup'



19/10

Maternel :
Pâte à sel
Primaire :
Halloween nature



Transport aller en **Stoumobile** gratuit
sur demande préalable

**Inscription obligatoire au plus tard
pour le lundi 16h00 !**

par **SMS** au 0471/88 00 51

ou **mail** à rachel.bouhy@stoumont.be

Administration communale - Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont
Tél. : 080 292 650 - Fax : 080 292 669 - administration.communale@stoumont.be - www.stoumont.be

LA PLAINE D'AUTOMNE

Quand ? du 24/10 au 28/10/22

Où ? Ecole de La Gleize

Pour tous les enfants de 3 à 12 ans.
Les animateurs proposent des activités ludiques et
diversifiées, adaptées à l'âge des enfants.

Prix : 40,00 €

Inscription par sms au 0471 880 051 ou
par courriel à rachel.bouhy@stoumont.be

En collaboration avec Chantal Devillez, conteuse
et le Fagotin asbl - Club Nature

Le Fagotin
Asbl

Chantal
Devillez
Conteuse
et Animatrice

Accueil
Temps Libre

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

L'ATL DE STOUMONT ET LE FAGOTIN ASBL PRÉSENTENT

Le Club Nature !

une multitude d'activités originales, abordant des thèmes tels que
l'eau, l'écologie, la faune, la flore, la cuisine sauvage ...

Le dernier mercredi du mois !



- **POUR QUI ?** Tous les enfants de 6 à 12 ans (primaire)
- **Où ?** Ecole communale de La Gleize (rue de l'Eglise, 11)
- **HORAIRE ?** Animations de 13h45 à 16h15 : 3,00 €
(accueil possible à partir de 13h00 et jusqu'à 17h30 : 0,75 €/½ h)

Inscription obligatoire au plus tard pour le lundi 16h00 !
par **SMS** : 0471 880 051 ou par courriel : rachel.bouhy@stoumont.be

Le Fagotin
Asbl

Wallonie

STOUMONT
Point de vue NATURE !

Accueil
Temps Libre

ECOLE COMMUNALE DE RAHIER

Les maternelles (M2&M3)

1. Notre projet Zéro déchet

Les animations de Lola dans la classe de M2 et M3 :

- Le tri des déchets
- La table d'anniversaire
- Les eaux aromatisées



La création d'un slogan pour l'école : «Trier chaque jour, notre défi pour toujours».

Customisation de gourdes offertes par la commune



Poubelles installées dans tous les espaces intérieurs et extérieurs par les primaires.

Désignation de 2 gardiens du tri et de la propreté en maternelle.

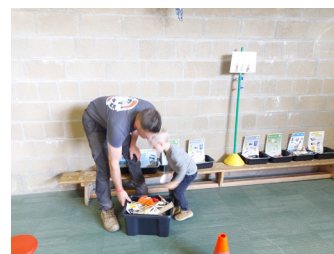


Une création réalisée avec de la récup : «L'oiseau magique»



Préparatifs pour une après-midi «Animations Zéro déchet» organisée pour toutes les classes primaires, maternelles et les parents.

Animations sur le projet «Zéro déchet» avec les parents



2. Animations sur les abeilles

Explication de la vie des abeilles par le papy de Joseph.



Extraction du miel avec Luc André



3. Excursion à Houtopia :

Que de belles activités sur les 5 sens.



4. L'heure du conte :

Un moment magique avec une conteuse extraordinaire !

5. Fin d'année scolaire :

La récompense bien méritée après une année scolaire : «La glace artisanale de Sophie», un vrai délice !



Les primaires

Ah ! la rentrée 2022, elle était très particulière ! Heureusement, notre journée de classe n'avait rien à voir avec une journée de classe en 1932 comme nous l'avons vécue lors de notre excursion en mai dernier. Voyez plutôt !



Vive les jeux anciens !



L'excursion des 1^e et 2^e primaires au domaine de Palogne.



Gros succès de la journée « Tout le monde s'y met » de notre projet Ecole plus propre.



ECOLE SAINTE-THÉRÈSE DE CHEVRON

En maternelle, l'année est rythmée par différents projets qui permettent aux élèves de s'entraîner aux apprentissages repris dans le référentiel des compétences initiales.

Cela se fait naturellement pour nos petits élèves ; en jouant, en manipulant, en collaborant, en créant, en stimulant toutes les facettes de leur intelligence et leurs 5 sens, grâce aux activités pensées et préparées par leurs institutrices.

Quelques exemples de projets de cette année écoulée :

- L'électricité
- Nos mamans
- Prendre soin des plus petits
- Opération jardinage
- Les animaux de la savane
- La pomme
- Le centième jour d'école



Quand on a la chance de vivre dans un cadre merveilleux, il faut en profiter!

Pour jouer, pour (se) découvrir, pour grandir, pour apprendre.

Dans notre école, nous veillons à aider nos élèves à développer un lien fort et respectueux avec la nature et les êtres vivants qui les entourent.

En fonction des apprentissages, des leçons à l'extérieur sont régulièrement organisées, ce qui donne un sens très concret aux différents concepts et renforce la motivation des élèves.

Une collaboration hebdomadaire avec le Val de Lienne et le Fagotin permet également de faire intervenir des personnes ressources, spécialistes du domaine.



ECOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY

Fléchage de la marche Adeps



Ecole du dehors



Journée sportive des maternelles



Techni Truck pour les grands



Projet « Ecole plus propre »



Journée de mise en commun « Ecole plus propre »



Préparation et test du parcours pieds nus M1-M3



Excursion : Houtopia pour les élèves de maternelle



Après-midi bricolage nature M1→P5



Apéro dinatoire



Journée sportive primaire



Balade primaire et chasse au trésor pour les petits



Ravel, merci aux parents...



Foot à Rahier



Remise CEB



Nos grands de 6^e année



Excursion P4-P6 : Treignes



Excursion P1-P2 : Palogne



Exploitation de l'excursion P1-P2



Merci pour les gourdes et boîtes à tartines !



ECOLE SAINT-RAPHAËL DE STOUMONT

Remise des CEB

Nous tenions à féliciter Chloé pour l'obtention de son CEB. Bonne continuation à elle dans son parcours scolaire ! Bravo à elle !



Ecole du dehors

Depuis la rentrée 2021, les élèves de notre école sortent pour vivre des activités en extérieur. Cela commence dès la maternelle ! Un bonheur pour les plus petits et les plus grands ! Nous profitons de l'accès à notre petit bois pour y découvrir ce que la nature nous offre.



Opération « Good Planet »

Suite à nos deux jours sous le signe « Good Planet » et aux efforts des élèves durant l'année scolaire, ceux-ci ont convié leurs familles afin de leur faire vivre les activités vécues au sein de l'école. Une belle après-midi placée sous le soleil. Au menu : partage et découvertes en famille et entre amis !



Journée à Houtopia

Toute l'école s'est rendue à Houtopia. Au programme de cette journée, pour les plus grands : découverte du cycle anthropique de l'eau et animation sur le ventre de l'arbre (sensibilisation à l'écologie). Chez les plus petits : découverte des cinq sens. En maternelle : animation sur les rythmes en couleur.



Excursion à Gand en P4-5-6

En fin d'année, les élèves de P4-5-6 partent à la découverte d'une ville dans le cadre du cours de néerlandais. L'occasion pour tous de découvrir une nouvelle ville belge et de réinvestir les compétences du cours de néerlandais en situation réelle. Du coup, pourquoi ne pas commander une petite glace ? In het nederlandse natuurlijk !





Journée à la mer

Qui dit fin d'année, dit journée à la côte belge ! Une journée placée sous le signe du « vivre ensemble » et de l'amusement !



Visite de la centrale hydroélectrique de Coo

Les P3-4-5-6 ont pu visiter la centrale de Coo en fin d'année scolaire. Une opportunité d'y voir ce qui se cache vraiment là-bas ! Ils ont ensuite fait le tour du lac et en ont profité pour se rafraîchir dans la rivière.



Séjour à la ferme à Rettigny

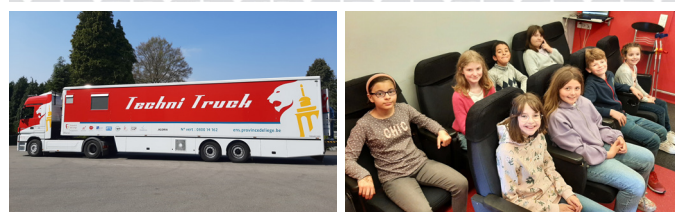
Les élèves de la classe de Madame Marie-Anne et de Madame Anne-Cécile se sont rendus durant deux jours à la ferme. Au programme : nourrir les vaches, balade en tracteur, découverte d'un sentier pieds nus, course de bateaux au ruisseau. De quoi ravir nos petites têtes blondes !



Techni-Truck

Un semi-remorque s'est garé devant notre école durant l'année scolaire.

Son but ? Informer les élèves de P4-5-6 sur les différentes orientations professionnelles possibles et faire la promotion des métiers techniques en pénurie. Cette année, le thème était l'électricité !



ECOLE COMMUNALE DE LA GLEIZE

Les élèves de 2^{ème} et 3^{ème} maternelles à la ferme

Les enfants ont eu l'occasion de découvrir les animaux et travaux de la ferme en passant une journée à la ferme de Francheumont. Traite des vaches, des chèvres, tonte des moutons, fabrication de la glace, et du fromage ... n'ont plus de secrets pour les enfants.

Les élèves de 3^{ème} maternelle ont même eu l'occasion d'y passer une nuit !



La biodiversité en marche !

Nous avons participé au projet « Sentiers au naturel ».

Nous avons aidé la nature en améliorant la biodiversité dans un sentier proche de l'école.

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour construire différents abris ; des nichoirs pour les oiseaux, un abri pour chauves-souris, pour hérissons et insectes...

Avec certaines difficultés, mais nous avons réussi avec le sourire.

Tous ensemble, on arrive à tout.



Printemps des sciences à La Reid

La classe de 6^{ème} année s'est rendue dans l'école secondaire de La Reid pour y vivre quelques expériences sur les cellules.

Au moyen de microscopes, les élèves ont pu observer des cellules végétales.

Alors de futurs laborantins parmi eux ?



Excursion à Treignes

Après un long voyage en car, nous sommes enfin arrivés à destination.



Nous avons participé à différents ateliers dans lesquels nous avons parlé wallon, nous nous sommes mis dans la peau d'un(e) élève d'une classe en 1932 avec une institutrice terrifiante.



Récompense suprême !

Messieurs Gilkinet, bourgmestre, et Wera, échevin de l'enseignement, ont accueilli tous les élèves de la commune au château de Rahier pour leur remettre le CEB et un joli cadeau, un bic à leur prénom.



Voyage de fin d'étude !

Les élèves de 6^{ème} année ont terminé l'année scolaire en beauté. Ils sont partis en train à La Panne.



Ils ont pu jouer dans la mer, la température de l'eau était agréable. Ils ont loué des vélos pour se balader dans les dunes. Ils se sont vraiment bien amusés.



Journal des aînés

JENNY LABASSE, CENTENAIRE À MEUVILLE !

Il est dans la vie d'un mandataire local rural des événements particulièrement heureux.

Partager avec honneur et fierté, le 100^e anniversaire de Jenny en fait certainement partie !

Le 27 juin dernier, les habitants de Meuville n'ont pas manqué de se mobiliser, en mettant à l'honneur leur centenaire, par le placement d'un message de félicitations à l'entrée du petit hameau et au travers de nombreux témoignages de sympathie divers et variés.

En effet, fille d'Emile Labasse et de Maria Goffinet, Jenny est née le mardi 27 juin 1922, dans sa maison de Meuville, maison qu'elle n'a jamais quittée.

Elle épouse Roger Gaspard le 16 avril 1946. De leur union, naissent deux garçons, Jean-Paul en 1948 et Daniel en 1951.

C'est à l'âge de 65 ans qu'elle s'octroiera ses premières vacances.

Veuve depuis avril 2000, elle est entourée aujourd'hui de cinq petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.

100 ans, c'est voyager à travers le temps. Si Jenny a connu d'énormes évolutions au cours de ce siècle d'existence, la plus marquante pour elle reste l'avènement de l'automobile, elle qui avait reçu son premier vélo à l'âge de 18 ans.

Aujourd'hui, Jenny marche et lit encore. Elle apprécie la présence quotidienne de son fils Daniel et les visites régulières de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Avec son expression douce et aisée, Jenny attribue le secret de sa longévité à son esprit positif, à une approche « no stress » de la vie, ainsi qu'à sa petite goutte de cassis journalière.

C'est avec beaucoup d'émotion et autour de quelques bulles, que nous avons partagé avec Jenny, Daniel, Jules et de Lucien ce moment hors du temps, qui restera gravé en ma mémoire.

Nous profitons de cet espace pour lui réitérer toutes nos félicitations et lui souhaiter de tout cœur de partager encore de très nombreux bons moments, entourée de ses proches !



Didier Gilkinet
Bourgmestre en charge des Aînés

Noces

LE 4 JUIN 2022, MARIA ET CAMILLE SEPTON-THONUS ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR EN LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAISON COMMUNALE

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Maria, Camille,

Au nom de l'Administration Communale, des membres du

Collège et du Conseil ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en salle des mariages de notre maison commune, afin de partager ensemble, en présence de vos proches, ce moment particulier de votre parcours commun, que représente le 50^e anniversaire de votre engagement mutuel, symbolisé par l'éclat de l'or !

Je vous propose d'évoquer ensemble les quelques grandes étapes de votre cheminement.

Maria,

Vous êtes née un vendredi, le 11 mars 1949, en la maison familiale située à dans le hameau d'Oufny.

Vous êtes la dernière-née d'une fratrie de 3 enfants, avec deux frères aînés, Jules et Joseph.

Votre papa Emile est ouvrier de scierie tandis Maria, votre maman, conjugue à la fois travaux de la ferme, travaux ménagers et éducation des 3 enfants.

Vous débutez vos classes primaires à l'école de Neufmoulin. Vous les terminez à Chevron, avec l'instituteur Maurice Cornet dont vous reprenez aujourd'hui encore qu'il vous a appris à vivre, bien au-delà des seuls apprentissages scolaires.

Vous poursuivez ensuite des études de couture durant une année, au terme de laquelle votre papa tombe malade. Vous stoppez cette formation pour aider votre maman à le soigner à la maison et pour l'assister dans les travaux de la ferme. Durant cette période, vous travaillez également pour diverses familles de la région telles en autres, la famille de Hépécée, la famille Simonis ou la famille Jamar.

Vous reprendrez l'exploitation à l'âge de 20 ans. Nous sommes en 1969.

Camille,

Vous êtes né le 1er septembre 1949, un jeudi, à Soheit-Tinlot en la maison familiale.

Vous êtes le deuxième-né d'une fratrie de 9 enfants, avec 6 sœurs et 2 frères.

René, votre papa, est ouvrier d'usine à la Société Métallurgique l'Espérance-Longdoz tandis que votre maman, Marie-Thérèse, assure les travaux ménagers et prend en charge l'éducation de tous les enfants.

Après avoir terminé vos études primaires à l'école de Tinlot, vous poursuivez trois années d'études secondaires à l'Institut Don Bosco de Huy.

C'est l'époque où vous fréquentez régulièrement la ferme de vos voisins, les divers coups de main apportés vous permettant d'acheter vos cigarettes ...

Après ces 3 années d'études secondaires, vous vous orientez vers un contrat d'apprentissage en mécanique automobile d'abord, dans un garage à Ocquier, village où votre grand-maman tient un magasin, puis à Clavier.

Après 3 années d'apprentissage, vous travaillez durant 3 ans en tant qu'ouvrier couvreur pour un toiturier de Tinlot et ce, avant de rejoindre l'Espérance-Longdoz où vous occuperez le poste d'ouvrier fondeur, au niveau du haut-fourneau. Vous ne pourrez accéder au travail posté, qu'une fois vos 21 ans accomplis.

Maria, Camille,

Le souvenir de votre rencontre est encore bien présent en vos mémoires.

Maria accompagne son frère et Daniel Lambotte à un bal organisé à l'Ecole Moyenne d'Agriculture d'Ouffet. Vous vous approchez pour la première fois lors d'une farandole ... Prudente, Maria dit à Camille qu'elle habite à Lierneux ... mais que ses frères jouent football à Chevron.

Amateur de football également, Camille retrouve aisément Maria et se présente dès le lendemain chez ses parents ...

Maria ne souhaite pas le voir mais sa maman l'accueille chaleureusement.

Persévérant, Camille revient la semaine suivante bien que Maria, pour brouiller les pistes, l'ait envoyé à la fête de la « Marguerite » à Remouchamps ... Camille revient encore et c'est l'autocross à Oufny.

Après que les voisins aient contacté le Bourgmestre de Tinlot afin d'obtenir quelques informations ... (on ne parlait pas encore de protection de la vie privée à l'époque !), Camille est adopté !

Il ne vient que le dimanche car il fait les pauses, certains WE et jours fériés compris. Au début, Maria ne le croit pas ...

Mais sa maman est pragmatique : Camille habite loin, il est apprécié, les horaires de travail sont compliqués, les amoureux ne courtiseront donc pas longtemps ... !

Avec l'accord de leurs parents respectifs, moins de 6 mois après leur première rencontre, Maria et Camille scellent leur union (et comme dit Camille, « nous n'avons pas eu le temps de nous échauffer »).

Et c'est par devant le Bourgmestre François Renzonnet, que par un « oui » mutuel, vous vous engagez officiellement à cheminer ensemble l'un pour l'autre, l'un avec l'autre.

Nous le sommes le samedi 3 du mois de juin de l'an 1972, en la Maison Commune de Chevron.

Il est 16 heures.

L'acte de mariage est dressé en présence de vos témoins respectifs, Jules Thonus, votre frère, Maria et Rosa Racelle, votre tante, Camille.

La cérémonie religieuse est célébrée dans la suite du mariage civil en l'église de Chevron.

Le temps est au beau fixe. Il ne fait cependant pas chaud mais l'atmosphère est très joyeuse.

La fête se déroule à Oufny en deux phases, les plus jeunes puis les plus âgés.

Par facilité et prudence, la famille et les proches de Camille ont réservé un autocar ...

La nuit de nocces est singulière ... Le papa de Maria ayant fermé la porte à clé, les jeunes époux doivent grimper à l'échelle et rentrer par la fenêtre.

Il n'y aura pas de voyage de nocces pour les tourtereaux, réveillés dès le lendemain matin pour aller traire ...

Maria, Camille, vous vous installez chez les parents de Maria.

L'arrivée de Camille dans l'exploitation est synonyme de mécanisation et d'abandon progressif du travail avec cheval.

Après une première année de vie commune à Oufny, vous achetez une maison à Terwagne et y déménagez. C'est l'époque où vous exercez une activité complémentaire de livraison de bonbonnes de gaz. Si Camille prend en charge l'approvisionnement, Maria effectue les livraisons à domicile.

Deux enfants naissent de votre union : Hortense en 1973 suivie de Sabrina en 1976.

Fin des années 70, le secteur de la sidérurgie connaît de

graves difficultés et vous décidez après 10 ans, de quitter Terwagne, de remettre votre activité complémentaire à la société Kaufmann et de rejoindre Oufny où vous achetez la maison jointive à celle des parents de Maria.

Emile étant décédé, vous décidez de reprendre l'exploitation en y ajoutant les terrains de l'oncle de Maria.

Camille poursuit son activité chez Cockerill et assiste dans les gros travaux de la ferme tandis que Maria se charge du reste.

Depuis la fin des années 1980, vous accueillez des patients du Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux. Deux d'entre eux partagent toujours votre quotidien aujourd'hui.

Durant cette période, la famille s'élargit avec la naissance successive de trois petits-enfants : Maxime, Aline et Manon.

En 2001, Camille est prépensionné, travaille avec Maria à la ferme et poursuit sa passion pour l'arbitrage des jeunes et des réserves.

En 2012, vous étiez une des 4 familles placées au cœur du documentaire de Manu Bonmariage, « La terre amoureuse » ou l'histoire d'agriculteurs de l'Ardenne profonde, qui vivent en famille et qui ont la passion des vaches.



LE 15 JUILLET 2022, MARCIE ET ANDRÉ EVRARD-BONIVERS ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR EN LA SALLE DES MARIAGES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Marcie,
André,

Au nom de l'Administration Communale, des membres du Collège et du Conseil ici rassemblés, je suis très heureux de vous accueillir ce jour, en la salle des mariages de notre maison commune (la maison de tous), afin de célébrer ensemble, en présence de vos proches et de vos amis, cette étape importante de votre cheminement à deux, que représentent vos Noces d'Or !

Marcie,
André,

Jour pour jour, il y a 50 ans, vous vous êtes engagés officiellement à cheminer ensemble, à surmonter les obstacles, à partager vos

Retraités tous les deux, vous êtes en charge aujourd'hui d'un cheptel de 25 têtes, avec le soutien ponctuel de Maxime, et vous distribuez toujours les petits journaux, après avoir pris le relais de Joseph et Colette, le frère de Maria et son épouse.

Vous avez toujours beaucoup travaillé et vous vous gréez peu de moments de loisirs. Vous n'aimez pas les vacances. Faire des valises pour partir une semaine et attendre des heures pour prendre un avion, ce n'est pas pour vous !

Par ailleurs, vous avez toujours considéré l'exploitation de la ferme comme une passion et un hobby.

Maria,

Camille,

Voici, en quelques mots synthétisés, les grands chapitres de votre parcours de vie. Vie que vous avez choisie de partager le 3 juin 1972.

50 années d'une vie bien remplie dont les souvenirs se sont multipliés. Une vie synonyme de bonheurs simples, de courage et de travail.

Pour illustrer mes propos, je vous cite :

Maria : « Nous avons vécu de belles années. Il a toujours été appréciable de voir les patients heureux. Leur présence à nos côtés nous a toujours conduit à ne pas nous plaindre, à ne pas nous relâcher ».

Camille : « Nous sommes toujours amoureux mais avec mes hanches et mes genoux, les gestes de tendresse ont évolué ».

A refaire, c'est sans hésitation que vous recommenceriez !

Aujourd'hui, nous voudrions simplement vous féliciter et vous souhaiter de vivre encore de très nombreux moments de joies partagées, entourés de votre famille, de vos amis et de vos proches !

Profitez pleinement de cet instant, joyeuses Noces d'Or et comme l'a dit Camille « rendez-vous dans 10 ans pour le Diamant » !

peines et à partager vos joies.

Le 05 août 2021, André postait sur sa page Facebook le message suivant : « Ce 05 août (date du mariage religieux), nous avons 49 ans de mariage avec comme SUPER cadeaux, 2 super fils, 2 superbes belles-filles et aussi la cerise sur le gâteau, 6 magnifiques petits-enfants. Je souhaite notre belle vie à tous les couples ».

Par ailleurs, sur votre invitation nous pouvons notamment lire la phrase suivante : « il y a 50 ans déjà, nous nous unissions pour le meilleur et pour le pire. 50 ans de joie et de bonheur, et c'est aussi grâce à vous ».

Des messages positifs, des messages remplis à la fois de gratitude pour vos proches et vos amis et d'espoir à l'égard de toutes celles et ceux qui se sont engagés hier, qui s'engagent aujourd'hui et s'engageront demain !

Ensemble, je vous propose de retracer les grandes étapes de ce voyage.

Mais avant, si vous le permettez, nos pensées vont vers Alain. Alain qui nous a quittés voici quelques semaines, Alain qui est

avec nous et qui aurait certainement éprouvé beaucoup de plaisir à partager physiquement, ce moment à vos côtés.

Marcie,

Tu es née un jeudi, le 15 novembre 1951 à Chevron, dans la maison familiale.

Avec 2 frères, Christian et Thierry et 3 sœurs, Mireille, Nadine et Sonia, tu es le troisième enfant né d'une fratrie de six.

Edgard, ton papa, exploite une petite ferme. Il conjugue cette activité à celle de boucheron indépendant. Il sera également membre du Conseil Communal de l'ancienne entité de Chevron.

Marie, ta maman, lui assure un soutien aux travaux de la ferme et prend en charge travaux ménagers et éducation des enfants.

Après avoir terminé tes classes primaires à l'école communale de Chevron, tu poursuis durant 2 à 3 ans une formation complémentaire dans cette même école avec ton instituteur, Maurice Cornet.

A l'âge de 15 ans, tu entres au service de la famille Simonis. C'est l'époque où, avec tes sœurs, vous prenez en charge la traite quotidienne, chacune votre tour ... une traite à la main te souviens -tu ...

André,

Tu es né le 16 août 1948 à Chevron, également dans la maison de famille. C'était un lundi.

Tu es le deuxième enfant né d'une fratrie composée de 5 garçons.

Charles, ton papa, exercera diverses professions, à côté de la petite ferme familiale.

Ta maman, Germaine, lui assure un soutien aux travaux de la ferme et assure charges du ménage et éducation des 5 garçons.

Au terme de tes études primaires réalisées en partie à l'école catholique et en partie à l'école communale de Chevron, tu poursuis 3 années d'études chez les Salésiens à Farnières et tu obtiens un diplôme de jardinier.

Dans la foulée, tu entames ta carrière professionnelle auprès de l'horticulteur Bougelet de Bomal.

Tu y travailleras 2 années avant de rejoindre le service des plantations de la Ville de Liège, via l'Echevin Jean Lejeune qui venait régulièrement en villégiature à Chevron. La stabilité du secteur public est importante à tes yeux.

C'est également la période où tu satisfais à tes obligations de milice. Un service militaire de 12 mois que tu effectueras successivement à Heverlee, Bastogne et enfin Liège, à l'hôpital Saint-Laurent, plus précisément.

Marcie, André, si vous vous côtoyez depuis très longtemps, ayant fréquenté tous les deux la même école (située au centre du village de Chevron), ce n'est que quelques années plus tard que votre attirance réciproque s'amplifie. André, qui jouait football avec Edgard, rendait régulièrement visite à son ami footballeur. Il y croisait volontiers Marcie, qu'il retrouvait également au bistrot lors des séances de cinéma

C'est l'époque où les demoiselles étaient accompagnées de leurs parents pour aller danser ... il n'était pas simple de flirter ...

Vous êtes respectivement âgés de 15 et 18 ans et vous courtiserez durant 5 années.

Votre approche est singulière et étroitement liée à celle de Mireille et Yvon.

Vous scellez en effet vous aussi, votre union en deux étapes mais dans un intervalle plus rapproché.

Tout d'abord, le mariage civil et c'est par devant Maurille Houssonloge, Premier Echevin remplaçant le Bourgmestre empêché que, par un « oui » mutuel, vous vous engagez officiellement à cheminer ensemble l'un avec l'autre, l'un pour l'autre.

Nous sommes le samedi 15 juillet 1972, en la Maison Commune de Chevron. Il est 9 heures, le matin.

L'acte de mariage est dressé en présence de vos témoins respectifs, Michel Cornet, ami de Marcie et Francis Evrard, frère d'André.

Pas de fête particulière au menu. Et comme dit André « On ne s'est même pas embrassé ... et puis le lendemain, il fallait traire et quand Marie disait quelque chose, il n'y avait pas beaucoup d'alternative ... ».

Le mariage religieux est ensuite fixé le 05 août 1972. La formule est atypique puisque vous scellez votre union en même temps que Mireille et Yvon ... !

La cérémonie religieuse est célébrée par le Père Julien Evrard, en l'église Notre Dame de Chevron.

La météo est au beau fixe, ce qui permet à Edgard de rejoindre fièrement l'église à pied, Mireille et Marcie bras dessus, bras dessous.

La cérémonie religieuse est suivie d'une réception préparée par la famille et organisée en la salle de votre village natif, le Cercle Saint-Paul de Chevron.

Et c'est en Simca, que vous vous rejoindrez l'Italie pour un voyage de nocces ... à quatre jeunes mariés ... André et Yvon en costume ... Vous qui n'aviez jamais quitté la Belgique auparavant !

Ces voyages en famille élargie perdureront d'ailleurs de nombreuses années.

A votre retour, vous quittez Chevron et vous vous installez à Esneux. Marcie quitte son emploi auprès de la famille Simonis pour travailler dans une friterie avant d'être engagée en tant que technicienne de surface à la Ville de Liège et ce, toujours via l'Echevin Jean Lejeune duquel André « s'est rapproché » .

Vous vous installez rue Haut-Pré. En tant qu'agents de la Ville de Liège, il est en effet souhaitable d'habiter Liège ...

Marcie, tu travailles au sein d'écoles, puis au musée de l'Académie avant d'intégrer la conciergerie de l'ancien Hôtel de Terwangne-Dehasse et qui deviendra la future Maison de la Presse.

André y sera détaché par la Ville et t'y rejoins quelques mois plus tard.

Vous y disposez désormais d'un logement de fonction. Nous sommes en 1974.

La Maison de la Presse ouvrira officiellement ses portes au



début de l'été 1975.

C'est l'époque où votre famille s'agrandit avec la naissance de Frédéric, le 9 mars 1974 puis de Raphaël, le 11 janvier 1976.

La Maison de la Presse, cette véritable institution à laquelle vous vous êtes identifiés, influencera considérablement votre parcours commun et ce, durant 37 années consécutives.

En effet, les autorités liégeoises vous accordent toute leur confiance pour la gestion et l'animation de ce bel immeuble classé situé rue Haute-Sauvenière.

Votre mission : gérer les conférences et autres réunions, organiser l'agenda, assurer le suivi du courrier, établir les factures et tenir la comptabilité journalière, le tout conjugué à l'entretien général et au fleurissement du bâtiment.

Vous voilà tout deux lancés dans une carrière en duo, tellement improbable mais tellement riche sur le plan humain.

Vous avez rendu cette maison accueillante, chaleureuse, souriante et bienveillante, à l'image de votre couple.

Vous y avez côtoyé des personnages haut en couleurs tels le Roi Baudouin, Jacques Chirac, Bernard Tapie, le Prince Laurent, Plastic Bertrand, les Rubettes ou encore les frères Taloche et ce, avec beaucoup de modestie et de discrétion.

Vous y organiserez plus de 14.000 conférences de presse et autres réunions privées, en lien avec les mondes politique, associatif, culturel, sportif et de l'entreprise.

Entretemps, André est devenu agent provincial.

Frédéric et Raphaël grandissent dans cette atmosphère durant la semaine et à Chevron le week-end, où vous revenez de manière récurrente, d'abord chez les parents d'André, ensuite dans votre maison construite en 1980.

Cette période correspond à l'élargissement de la famille avec la naissance successive de six petits-enfants : Tommy, Lalie, Lia, Juliette, Louis et la petite dernière Anna.

Les grandes réceptions revêtent une dimension familiale au travers du support régulier de Mireille jusqu'au soutien ponctuel de Tommy à la machine à café !

Le mois de mai 2012 scellera votre départ à la retraite. A cette occasion, vous recevrez le titre d'« Ambassadeurs de la Province de Liège ».

En parcourant les différents documents me transmis, votre passage a marqué les esprits, tous horizons confondus et vous a permis de tisser de nombreux liens d'amitié.

Votre gentillesse, la chaleur de votre accueil, votre générosité, votre sourire, votre bonne humeur et votre souci constant de rencontrer les souhaits de chacune et chacun ont été salués à de multiples reprises.

Il est vrai que vous saviez y faire et que, dans un souci du détail, la couleur des serviettes variait en fonction des intervenants !

Vous quittez ainsi la cité ardente pour Chevron et votre maison. « Votre petit coin d'Ardenne » dans lequel vous vous êtes également investis.

Vous avez tous les deux joué au FC Chevron avant qu'André n'en prenne la Présidence en deux phases de 1987 à 1994 puis de 2007 à 2022, avec le soutien inconditionnel de Marcie et de toute la famille.

Le football est en effet omniprésent dans votre famille depuis Edgard en passant par Frédéric et Raphaël et aujourd'hui les petits-enfants et ce, sans oublier Chevron United, les 25 années de syndic de presse au Standard de Liège pour André et les abonnements pour Marcie, Thierry et Nic.

En dehors des vacances, le football a occupé une grande partie de vos loisirs.

Aujourd'hui, Marcie marche quotidiennement avec Mireille et Nadine.

Si vous accueillez régulièrement vos petits-enfants, vous continuez également à apporter une aide à vos enfants dans leur projet d'aménagement.

Vous participez également activement à l'animation du Comité des 3X20 de Chevron.

Marcie,

André, Léon oserais-je dire ...

Voici, en quelques mots synthétisés, un parcours de vie bien rempli et qui n'est pas terminé.

Que de moments vécus ensemble avec une complicité et une complémentarité qui ne sont plus à démontrer.

Aujourd'hui, nous voudrions vous féliciter pour ce témoignage de vie, empreint de modestie, de respect, de travail, de sens du service tant au niveau professionnel qu'au niveau de votre engagement bénévole et d'un sens de la famille exacerbé.

Comme vous l'avez mentionné sur votre invitation, « les beaux sentiments partagés grandissent avec le temps; tels les rosiers bien entretenus, ils refléussent périodiquement. »

Il est bon de vous voir toujours unis. Il est encore mieux de vous savoir toujours amoureux. Et cela aussi saute aux yeux.

Pour paraphraser certains, « vous êtes l'image authentique d'un couple soudé, fier de ses enfants et de ses petits-enfants. Profitez de la vie et continuez à sourire et à répandre votre gentillesse ».

Profitez pleinement de cet instant qui vous est offert !

Joyeuses Noces d'Or et rendez-vous pour le Diamant !

